



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

35^e séance plénière

Jeudi 16 octobre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 39 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international

Rapport du Secrétaire général (A/58/254)

Note du Secrétaire général sur le projet de révision du programme 8 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 : appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (A/58/83)

Rapport du Comité du programme et de la coordination (A/58/16, chapitre III, section B, programme 8; chapitre IV, section B)

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/58/352)

M. Kamanzi (Rwanda) : Monsieur le Président, je voudrais, en ma qualité de Président du Groupe africain, vous adresser mes sincères félicitations. Le Groupe africain vous sait gré de superviser les délibérations de la présente session, ce qui constitue un

apport inestimable. De même, nous félicitons chaleureusement tous les membres du Bureau fraîchement élus et leur réaffirmons notre soutien. J'ajouterai que je m'associe pleinement à la déclaration que le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique, M. Leonardo Santos Simão, a prononcée hier au nom du Président de l'Union africaine, ainsi qu'à la déclaration faite par M. Mohammed Bennouna au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Afrique se réjouit que l'Assemblée générale ait décidé d'organiser un débat sur le développement du continent. Cela est particulièrement important compte tenu de l'évolution rapide de la situation mondiale, de la mondialisation, des conflits régionaux et de leur impact sur l'essor des pays en développement.

Aujourd'hui, le continent africain doit trouver de toute urgence des solutions durables aux divers problèmes qui font obstacle à son développement et parmi lesquels les conflits figurent en bonne place. L'Afrique se réjouit de l'intérêt que la communauté internationale porte à son développement, comme en témoignent son accueil favorable au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et ses initiatives relatives aux causes des conflits et à la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. À cet égard, nous saluons le rapport du Secrétaire général sur le Nouveau Partenariat (A/58/254), ainsi que son rapport sur les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/58/352).

Nous avons noté les progrès réalisés ainsi que les restrictions imposées dans l'application des deux programmes. Nous nous félicitons des efforts de la communauté internationale s'agissant de certaines initiatives et mesures prises dans le cadre de ces deux programmes. Si ces efforts sont suffisamment appuyés, ils pourraient entraîner une évolution significative et prévenir les conflits sur le continent à l'avenir. Nous avons toutefois constaté la prédominance de certains obstacles qu'il convient d'éliminer à temps pour s'assurer de la réalisation des objectifs des deux programmes.

Je tiens à souligner une fois encore que les pays africains sont attachés à la mise en oeuvre effective du NEPAD. Leur engagement s'est affirmé dans leur Déclaration sur la mise en oeuvre du programme, lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de Maputo, en juillet 2003. Ceux-ci ont, entre autres choses, demandé à la communauté internationale de maintenir son appui et au Comité de mise en oeuvre composé de chefs d'État et de gouvernement, de redoubler d'efforts pour faire participer les partenaires au développement pour la coopération. Les gouvernements africains ont pris des mesures importantes en matière d'application du NEPAD et à cet égard, nous nous félicitons de l'appui du Groupe des Huit et des autres structures de partenariat, y compris la Troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD III) tenue il y a deux semaines au Japon.

En outre, compte tenu de l'importance de la paix et de la sécurité pour la croissance et le développement économique durable, l'Assemblée de l'Union africaine dans sa décision Assembly/AU/Dec.16 (II) sur l'applicabilité du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité – l'organe chargé de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits – a demandé aux pays qui ne l'avaient pas encore fait d'accélérer le processus de signature et de ratification du Protocole.

Nous prenons acte de l'appui important que l'Afrique a reçu de ses partenaires de développement dans le passé en matière de prévention et de gestion des conflits et d'efforts pour trouver des solutions. Nous demandons à la communauté internationale de continuer à apporter son appui, notamment aux pays

qui sortent d'un conflit, afin de les mettre sur la voie de la croissance économique durable et du développement.

Nous tous réunis ici aujourd'hui savons bien que les progrès réalisés par l'Afrique en matière de développement restent nettement en deçà du seuil normal comme cela a été démontré dans l'évaluation récente de la mise en oeuvre mondiale des Objectifs du Millénaire pour le développement, effectuée par la Banque mondiale. Les pays africains se sont lancés dans la promotion et dans le renforcement de la démocratie. Ils ont reconnu qu'il importait de disposer d'un Mécanisme d'évaluation intra-africaine pour statuer sur les résultats politiques et économiques et la relance du développement. Ils adhèrent aux valeurs de l'économie de marché et sont en train d'unifier leurs politiques macroéconomiques saines pour assurer un développement et une croissance économiques durables. On a toutefois constaté que les entraves à la mise en oeuvre du NEPAD émanaient essentiellement de l'environnement international. C'est le moment d'appuyer sur le plan international des projets qui sont indispensables au développement et à la réduction de la pauvreté, dans les domaines de la santé, de l'éducation, des infrastructures et de l'agriculture.

La réussite du NEPAD repose, selon nous, sur de nouvelles politiques de la part de nos partenaires au développement, en ce qui concerne les apports d'aide publique au développement. Nous nous félicitons de la légère augmentation de cette aide à l'Afrique ces deux dernières années. La plupart des apports d'aide publique au développement sont actuellement canalisés vers les secteurs de la santé et de l'éducation, où une aide d'urgence est nécessaire.

Cette augmentation reste cependant en deçà de ce qui est nécessaire aux pays africains pour régler leurs problèmes fondamentaux de développement durable et de réduction de la pauvreté. Les pays qui ne l'ont pas encore fait doivent s'acquitter de leur obligation de verser 0,7 % de leur produit national brut à titre d'aide publique au développement aux pays en développement.

En dernier lieu, la capacité des pays africains d'appliquer les projets du NEPAD sera tributaire de leur aptitude à augmenter les échanges étrangers grâce à l'expansion du commerce étranger. Le résultat de la Conférence ministérielle du Cancún de l'Organisation mondiale du commerce a été décevant pour les pays

africains. Nos partenaires au développement doivent faire preuve d'une réelle coopération pour supprimer les énormes subventions et les tarifs douaniers qui handicapent les produits d'exportation des pays africains cherchant des débouchés sur les marchés des pays développés.

En outre, nous déplorons l'instabilité des prix des matières premières qui affectent les recettes des pays africains. La coopération des partenaires au développement sur ces questions est cruciale pour stabiliser la croissance économique et le développement dans les pays africains.

En dépit des efforts déployés par les pays africains pour améliorer le cadre d'investissements grâce à la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et de la mise en oeuvre de politiques macroéconomiques saines, ils ne sont pas parvenus à attirer des investissements étrangers directs. Je tiens à répéter que le développement représente une tâche énorme dans les secteurs de l'infrastructure, de l'industrialisation et de l'exploitation agricole en Afrique. L'épargne actuellement limitée des pays africains ne peuvent qu'aboutir à des investissements limités et à une croissance lente. Nous demandons donc à nos partenaires de développement de renforcer leur volonté politique et d'encourager les secteurs privés à compléter comme il se doit les efforts nationaux en matière d'investissement.

Les progrès enregistrés par l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) restent peu satisfaisants étant donné que de nombreux pays lourdement endettés ont des difficultés à obtenir un allègement de leur dette. Il est difficile de respecter les conditions dont l'aide est assortie et d'obtenir le dégageant rapide des contributions annoncées au Fonds d'affectation spéciale. En outre, certains pays ont connu des difficultés dans la préparation des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Nous adjurons nos partenaires de résoudre ces problèmes pour libérer les ressources propres à assurer le développement des pays africains.

Nous avons noté avec satisfaction l'intégration rapide du NEPAD dans les programmes, fonds et organismes des diverses institutions de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons également de la collaboration accrue sur cette question et encourageons une plus grande cohérence et une meilleure coordination pour veiller à ce que les

ressources disponibles produisent le meilleur rendement possible en matière de développement africain.

M. Savua (Fidji) (*parle en anglais*) : Les Fidji remercient le Secrétaire général pour son rapport consolidé et appuient ses recommandations sur la Déclaration des Nations Unies relative au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Même s'il est encore à sa phase initiale, nous saluons les nouvelles actions, initiatives et modalités des pays africains dans la quête des idéaux honorables qui soutiennent le NEPAD.

L'on accepte que le développement réel et durable ne puisse se faire que par une paix durable, la prévention des conflits et leur atténuation. Alors que cette famille internationale acquiert davantage de sagesse et d'expérience 50 ans après sa naissance, la violence et les conflits continuent d'entraver son développement. Nous suivons de près les progrès du NEPAD, pleinement convaincus qu'il trouvera sa voie loin des guerres et des obstacles au développement qui ont entravé les efforts de l'Afrique, et qu'il aboutira à une méthodologie lui permettant de réussir. Nous espérons que ces nouvelles leçons pourront s'appliquer à d'autres régions du monde.

Un renforcement des structures et des institutions, illustré par la création de l'Union africaine et de ses diverses communautés économiques régionales, représente une réponse positive de l'Afrique face à ce partenariat pour le développement.

Nous nous félicitons également de la création du nouveau bureau du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, chargé de coordonner la préparation des rapports concernant l'Afrique ainsi que le groupe de travail interdépartemental sur l'Afrique. Nous espérons que cela donnera l'impulsion nécessaire pour que la cohérence caractérise tous les développements liés à l'Afrique.

Le NEPAD est très important pour les pays en développement dans le Groupe d'États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, tels que les Fidji. Nous nous intéressons au programme de développement utilisant des concepts de développement pouvant concrétiser les Objectifs du Millénaire pour le développement qui, à terme, peuvent améliorer la situation de notre peuple. Nos objectifs se basent sur la vision commune qui a inspiré la création de l'ACP, il y

a trois décennies, et qui sont les aspirations communes en matière de progrès socioéconomique, notamment en partenariat avec l'Union européenne. Avec l'accès aux marchés comme objectif majeur, l'arrangement préférentiel actuel au titre de l'Accord de Cotonou de 2000 maintient cette forme d'assistance au développement pour les pays de l'ACP jusqu'à 2007. Il est clair que davantage de partenariats économiques et de développement sont nécessaires aujourd'hui face aux nouvelles réalités. Les déséquilibres géopolitiques, économiques et de développement, dus essentiellement aux forces de la mondialisation et de la libéralisation du commerce, aggravent les disparités mondiales, contrairement à leurs bonnes intentions.

Le NEPAD offre à l'Afrique une nouvelle chance pour répondre à ces défis et élaborer une série d'actions bien ciblées. Le cadre et les aspirations du NEPAD doivent viser à libérer et à assurer une autosuffisance. Les Nations Unies doivent continuer d'être le catalyseur dans l'application du NEPAD afin que l'Afrique puisse contrôler et assurer son propre développement et son mécanisme de croissance, avec l'aide des organisations et des institutions internationales, du secteur privé et d'autres mécanismes internationaux et régionaux.

Renforcer la coopération Sud-Sud permettra également de renforcer les liens que les réussites du NEPAD peuvent favoriser dans d'autres régions et sous-régions en développement et disposant de peu de ressources.

Nous saluons ces initiatives que le Secrétaire général a citées et que les pays africains ont lancées. Nous espérons que le Mécanisme d'évaluation intra-africaine sera en vigueur sur tout le continent. Nous assistons à la réactivation par l'Union africaine d'efforts visant à établir des mécanismes de prévention et d'atténuation des conflits. Les Fidji relèvent la pertinence d'approches régionales visant à atténuer et à prévenir des conflits, en tant que solutions idéales dans la mesure où elles peuvent être soutenues par la communauté internationale.

L'échec de Cancún peut devenir une force potentielle pour répondre aux insuffisances actuelles qui s'aggravent dans le commerce international dans la mesure où nous pouvons régler les questions qui étaient sur le point de l'être lors de cette réunion de l'Organisation mondiale du commerce. Cela aurait des avantages substantiels pour les pays en développement.

L'on reconnaît aujourd'hui que les progrès sont lents, en particulier de la part des pays développés, pour répondre aux engagements pris lors de diverses conférences des Nations Unies – notamment à Monterrey, Doha et au Sommet du Millénaire au siège – de placer les intérêts des pays en développement au centre des négociations commerciales multilatérales. L'échec de la Conférence de Cancún et le scandale du coton reflètent cette incohérence au sein du système commercial multilatéral et à travers d'autres institutions multilatérales. En outre, une assistance accrue de la part des donateurs des pays développés est nécessaire pour réduire la dette extérieure et la gérer afin de progresser et de répondre aux efforts du système des Nations Unies visant à agir en partenariat avec le NEPAD.

Nous espérons que nous reconnaitrons et atténuerons les divergences et ferons des progrès. Nos programmes de développement comptent de plus en plus sur le commerce en vue de leur viabilité. Nous espérons sincèrement que nos visions collectives internationales pourront être plus claires et favoriser la transparence afin de donner au NEPAD le soutien qu'il mérite à juste titre.

M. Mustafa (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son rapport détaillé sur les progrès faits dans l'application du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et pour l'appui international à ce dernier. Je souhaite également remercier le Ministre des affaires étrangères du Mozambique et Président du Conseil exécutif de l'Union africaine, pour sa déclaration d'hier matin. Nous nous associons à la déclaration du Représentant permanent du Royaume du Maroc, faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et à celles des orateurs précédents qui ont souligné l'importance de l'initiative du NEPAD en tant que cadre du continent africain, soutenu par les Nations Unies et les pays donateurs, en vue de répondre aux défis du développement en Afrique.

En sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et du Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, le Soudan a adopté des mesures visant à renforcer et promouvoir la coopération entre les États Membres de ces entités. Ces politiques répondent également aux objectifs du NEPAD de réaliser la paix, le développement et le bien-être des peuples du

continent dans son ensemble. À cette fin, nous avons organisé plusieurs conférences spécialisées dans les domaines de la coopération économique, du désarmement, de la lutte contre le terrorisme et des questions des personnes déplacées et des réfugiés. Nous pensons qu'elles ont toutes contribué à réaliser les objectifs du NEPAD.

La gravité de la situation en Afrique et la détermination des Africains à sortir de la guerre et des maladies pour réaliser le progrès et le développement sont reflétées dans le NEPAD à travers ses objectifs et la volonté de compter sur soi, en commençant par un travail sérieux visant à régler les problèmes de l'Afrique, en identifiant leurs causes profondes et en élaborant des plans efficaces pour y faire face, d'où la détermination de la communauté internationale et des Nations Unies à soutenir cette initiative en vue de sa mise en oeuvre. Les strictes mesures prises par l'Union africaine et par un certain nombre de pays africains, dans une période si courte, et les progrès accomplis, à différents degrés, dans le cadre des domaines prioritaires du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), incitent vraiment à l'optimisme.

Malgré les grandes difficultés et les souffrances que connaissent de nombreux pays africains en raison des crises alimentaires multiples qu'ils traversent, de la famine et de la pauvreté, la participation des groupes économiques régionaux à la mise en place d'un plan de développement agricole global de l'Afrique nous permettra d'isoler les sources de risque et les principales difficultés qui sont à l'origine de nombreux autres problèmes.

Les obstacles que rencontre le NEPAD entravent les efforts des pays africains pour le mettre en oeuvre. Pour intensifier les efforts des pays africains, il nous faudra disposer, pour commencer, de ressources et de capacités plus importantes afin de répondre aux exigences de la mise en oeuvre du NEPAD. Cela implique, avant tout, une généralisation des processus d'annulation de la dette, aux niveaux bilatéral ou multilatéral, ainsi que le respect par les pays développés des annonces de contributions qu'ils ont faites dans les différentes conférences et sommets des Nations Unies, tels que le Sommet du Millénaire et la Conférence de Monterrey, ainsi que des offres qu'ils ont faites en matière d'assistance technique et de transfert de technologies, qui font partie des facteurs

les plus importants de nouveaux progrès en Afrique et dans tous les pays en développement.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Secrétaire général pour les deux rapports complets dont nous sommes saisis, à savoir le rapport intitulé « Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) : premier rapport complet sur les progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international » (A/58/254) et le rapport sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/58/352). La Malaisie appuie globalement les conclusions et les recommandations faites dans les deux rapports.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Maroc en sa qualité de Président du Groupe des 77 et de la Chine.

La Malaisie reconnaît et salue les dispositions très importantes prises récemment par les dirigeants africains. La mise en place du NEPAD, une initiative africaine, dirigée par les Africains, fondée sur les principes de responsabilité, de solidarité et de partenariat, paraît à la Malaisie particulièrement opportune. Nous applaudissons à la détermination commune des dirigeants africains de s'emparer des clefs de l'avenir de l'Afrique, d'assumer la responsabilité du développement de leur population, ainsi que de lutter contre la faim, la pauvreté et la maladie et d'assurer le développement économique et social durable du continent.

Les pays africains ont maintenant pris des mesures dans des domaines cardinaux comme la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et l'infrastructure, qui ont été identifiés dans le NEPAD comme indispensables pour le développement du continent. Nous saluons également la mise en place de centres de coordination nationaux de l'application du NEPAD dans plusieurs pays africains. Ils devraient permettre d'assurer la cohésion, la cohérence et une meilleure coordination de la mise en oeuvre des politiques et programmes menés dans le cadre du NEPAD.

En considération de ces mesures, la Malaisie s'est jointe aux autres pays membres du Mouvement des pays non alignés, lors de la treizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement, à Kuala Lumpur, en février dernier, pour saluer la mise en place du NEPAD et en appuyer sincèrement la mise

en oeuvre intégrale. Le Mouvement des non-alignés a également applaudi la détermination et l'engagement dont font preuve les dirigeants africains en vue de régler les conflits sur le continent et s'est félicité de la transition de l'Organisation de l'unité africaine à l'Union africaine, il y a deux ans. Cette transition montre clairement au monde la communauté de vues qui existe chez les Africains en faveur d'une Afrique unie et forte, capable de relever les défis multiples qui assaillent ses populations. D'autre part, le Mouvement des pays non alignés a appelé l'ONU et la communauté internationale à appuyer ces efforts.

La Malaisie appuie les initiatives visant à mettre en place des mécanismes appropriés de prévention, de gestion et de règlement des conflits aux niveaux régional et sous-régional en Afrique, dont le Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Nous saluons la contribution et le rôle importants joués par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe dans la promotion de la paix, de la sécurité et du développement dans différentes régions de l'Afrique, et notamment aux niveaux de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des différends. La Malaisie et les autres membres du Mouvement des pays non alignés ont réaffirmé l'existence d'un lien intrinsèque entre la paix et le développement, qui exige une conception intégrée de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits. Les efforts entrepris par les pays d'Afrique à cet égard devraient continuer de bénéficier de l'appui de la communauté internationale.

Nous notons que le Secrétaire général a continué de nommer des envoyés spéciaux et des représentants spéciaux chargés de la prévention, de la médiation, de la maîtrise et du règlement des conflits en Afrique. Nous nous félicitons, en particulier, de la mise en place du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, au niveau du Secrétaire général adjoint. Nous applaudissons aux efforts déployés par le Professeur Ibrahim Gambari, qui est un Secrétaire général adjoint avisé et très qualifié. Cependant, nous pensons que nos frères africains peuvent faire davantage en matière de règlement des conflits.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux dirigeants africains pour qu'ils fassent preuve de volonté politique et de détermination,

notamment en vue de développer une capacité africaine suffisante pour le règlement des conflits, permettant de trouver une solution durable aux nombreux conflits qui affligent le continent. La stabilité politique et la bonne gouvernance sont des éléments essentiels pour le succès du NEPAD. La Malaisie fera de son mieux pour apporter son concours en sa qualité d'ami de l'Afrique et de Président en cours du Mouvement des pays non alignés.

Les problèmes de l'Afrique, nombreux et multiformes, doivent être combattus énergiquement de façon concertée, globale et coordonnée. Éliminer la pauvreté et la faim, assurer la sécurité alimentaire, briser le cercle vicieux de la dette, s'attaquer au sous-développement et éliminer la menace des maladies contagieuses comme le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme sont des tâches qui exigent un effort considérable, non seulement de la part des Africains mais également de l'ensemble de la communauté internationale. Le fardeau toujours plus lourd et insoutenable du remboursement de la dette, l'insuffisance et la lenteur des apports d'investissements directs étrangers et de l'aide publique au développement, ainsi que la pénurie d'aide humanitaire, continuent d'entraver la réalisation des objectifs de développement à long terme de la majorité des pays africains. Toutes les vies perdues et les infrastructures détruites inutilement et les millions de personnes déplacées de leurs foyers à cause des nombreux conflits et guerres qui ravagent le continent sont un problème qui requiert une attention urgente et des moyens suffisants pour pouvoir être réglé.

Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour engager la communauté internationale, en particulier les pays développés et les institutions financières internationales, à accroître leurs contributions à l'aide publique au développement et aux autres formes d'aide à l'Afrique afin d'aider le continent dans les efforts qu'il déploie pour consolider la paix, réussir un développement durable, promouvoir la bonne gouvernance et les droits de l'homme, réduire la pauvreté et la faim et lutter contre les maladies.

L'augmentation de l'aide publique au développement en faveur de l'Afrique, qui est passée de 17,73 milliards de dollars en 2001 à 18,62 milliards de dollars en 2002, est une évolution légèrement positive. On devrait certainement pouvoir l'augmenter considérablement dans les années à venir. Les efforts entrepris par quelques pays pour traiter du problème de

l'endettement extérieur des pays pauvres très endettés en Afrique, notamment l'annulation de la dette et d'autres arrangements bilatéraux et multilatéraux, sont reconnus et salués.

Nous notons que l'Afrique aura besoin d'un taux annuel moyen de croissance économique de 7 % si elle veut réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté sur le continent d'ici 2015. On ne pourra le faire qu'avec l'assistance des pays développés, tant en termes de ressources financières qu'en termes d'accroissement des investissements étrangers. À ce titre, la Malaisie continuera d'appuyer toutes les initiatives ayant pour but d'assurer un développement durable en Afrique. Elle a participé, en qualité d'observateur, à la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui a eu lieu récemment. C'est là une manifestation de notre engagement à long terme en faveur de cet objectif.

La Malaisie reste pleinement attachée à la promotion d'une coopération accrue entre les pays en développement. Dans cet esprit, nous avons élargi notre coopération et notre assistance et partagé notre expérience, nos compétences et notre savoir-faire avec les pays en développement par le biais du Programme de coopération technique de la Malaisie. Au total, 46 pays africains ont bénéficié de ce Programme depuis sa création. Au mois de juin 2003, près de 2000 participants africains avaient déjà suivi le cours de formation du Programme en Malaisie dans l'agriculture, la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et de la communication et l'administration publique. En outre, la Malaysian South-South Corporation, une entreprise du secteur privé qui se consacre à la promotion de la coopération Sud-Sud dans le secteur privé, a également mis sur pied un centre d'affaires malaisien à Kampala (Ouganda), pour améliorer et promouvoir le dialogue et les liens entre le secteur privé et le monde des affaires en Afrique et en Malaisie. Le Centre d'investissements et de promotion des technologies Asie-Afrique a également été mis en place en Malaisie avec l'aide du Gouvernement japonais, pour faciliter le commerce et les investissements entre l'Asie et l'Afrique.

La Malaisie continue d'examiner les divers moyens de promouvoir la coopération avec l'Afrique. À ce titre, nous continuons d'engager nos partenaires africains à trouver les moyens de renforcer la coopération et le partenariat, tant au niveau

gouvernemental que dans le secteur privé par le biais du dialogue international annuel de Langkawi et du dialogue international d'Afrique australe qui se déroulent sous l'égide du Partenariat du Commonwealth pour la gestion de la technologie.

J'aimerais, pour terminer, réitérer que la Malaisie est déterminée à coopérer avec les pays africains pour les aider dans leurs efforts collectifs vers la réalisation d'une paix et d'un développement durables. Nous attachons une grande valeur à nos liens d'amitié traditionnellement étroits avec l'Afrique.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée remercier le Secrétaire général de nous avoir fourni une mise à jour complète des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et la Chine.

La délégation philippine se félicite du rapport du Secrétaire général (A/58/254) soulignant les décisions et les mesures à prendre pour donner suite, aux niveaux national et régional, au développement de l'Afrique dans le contexte du NEPAD – cadre global du développement économique et politique du continent africain en coopération avec les partenaires de l'Afrique.

On a souvent souligné que le développement de l'Afrique était essentiel à une croissance économique et à un développement durable mondiaux. Ainsi, l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique équivaut à une assistance pour tous les pays qui aspirent au développement.

Je dis ceci car la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, par exemple, dépend de l'ampleur et du succès de notre coopération pour résoudre les problèmes persistants tels que garantir la paix et la sécurité dans la région et régler la question de la pauvreté et du développement durable, ainsi que les problèmes du VIH/sida, de la malnutrition, etc. S'attaquer à ces problèmes énormes sur ce grand continent faciliterait la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement appellent à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. Cependant, au lieu d'aller vers la

croissance économique et le développement durable, de nombreux pays s'appauvrissent en termes relatifs et absolus. Le Rapport mondial sur le développement humain 2003 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) indique, par exemple, que 54 pays sont plus pauvres qu'ils ne l'étaient en 1990 et que près de la moitié d'entre eux se trouve en Afrique.

En outre, d'autres pays auraient besoin de quelque 50 ans pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut donc relancer le partenariat et les mesures pour aider l'Afrique et les autres pays en développement. Nous devons travailler ensemble et tendre une main secourable à l'Afrique.

La gouvernance est un instrument important du développement. C'est pourquoi ma délégation se félicite du Mécanisme d'évaluation intra-africaine qui été mis en place pour évaluer les réalisations politiques et économiques de l'Afrique. Le fait que des dirigeants africains aient convenu de se soumettre à un mécanisme d'évaluation par leur pairs signifie qu'ils sont déterminés, résolus et attachés à assurer le progrès de leur propre développement. Nous félicitons l'Afrique d'avoir pris cette mesure importante et audacieuse, en particulier les pays qui se soumettront au Mécanisme d'ici la fin de 2003.

Nous nous félicitons également des initiatives prises par l'Afrique pour consolider et renforcer les mécanismes régionaux de prévention, de règlement et de gestion des conflits, ainsi que les initiatives sous-régionales prises notamment dans les domaines de l'infrastructure, de l'agriculture, de la santé et de l'éducation. Nous saluons également la création du Parlement panafricain et de postes de coordonnateurs nationaux pour le NEPAD. La création du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général est de bon augure pour l'avenir du NEPAD.

Mais le plus gros problème auquel l'Afrique est confrontée est l'insuffisance des ressources. En fait, le rapport du Secrétaire général souligne que les pays africains auront de grandes difficultés à mettre en oeuvre le NEPAD en raison de l'insuffisance des ressources financières. Il faut absolument mobiliser des ressources à des niveaux bien supérieurs aux niveaux actuels afin de garantir un financement adéquat des programmes de développement économique et social en Afrique.

Nous appelons donc la communauté internationale, en particulier les pays développés, à

honorer les engagements pris lors des grands sommets et conférences des Nations Unies, principalement pour ce qui est de fournir des contributions adéquates sous forme d'aide publique au développement, de régler les problèmes de la dette et d'ouvrir les marchés, afin de faciliter l'investissement, de soutenir la croissance économique et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement pour l'Afrique.

Pour les Philippines, les relations avec l'Afrique ont toujours été une priorité de leur politique étrangère. Par le passé, les Philippines ont participé activement à la lutte de la communauté internationale contre l'apartheid en Afrique du Sud. Nous nous associons également au reste du monde pour lutter contre l'apartheid contemporain dans la région, à savoir la pauvreté, et pour maintenir la paix et la sécurité.

Comme la Présidente de mon pays, Mme Gloria Macapagal-Arroyo l'a dit lors de son allocution devant l'Assemblée il y a deux semaines (voir A/58/PV.13), les Philippines ont contribué activement au personnel de police et aux forces militaires pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique et dans d'autres régions du monde au cours des 50 dernières années, manifestation de la conviction de la Présidente Arroyo que la paix est une condition essentielle au développement économique, tout comme le développement est une composante indispensable de la paix, et que c'est la paix qui nous aidera le mieux à sortir de la pauvreté. C'est pourquoi nous nous préparons à fournir des soldats philippins à la Mission des Nations Unies au Libéria.

En outre, les Philippines sont prêtes à fournir une assistance technique à l'Afrique, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Nous réaffirmons notre volonté de partager notre expérience, notamment notre palmarès positif et progressiste de partenariats gouvernementaux avec des parties prenantes essentielles, y compris le monde des affaires et la société civile.

M. Alexandre (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.

J'ai indiqué plus tôt que l'aide à l'Afrique encouragerait la croissance économique et le développement dans plusieurs parties du monde. Au vu de la mondialisation et de l'interdépendance croissantes, la tâche nous incombe. Il est utile de répéter par conséquent que l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique

entraînerait des bienfaits pour la plupart des pays dans d'autres parties du monde. En fin de compte, une Afrique prospère conduira à un monde prospère.

M. Tidjani (Cameroun) : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous dire la satisfaction de ma délégation pour la tenue de ce débat conjoint sur le point 39 a), intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international », et le point 39 b) portant sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Notre satisfaction est d'autant plus grande que la tenue de ce débat contribue à la rationalisation de notre travail et met en lumière le lien qui existe entre la paix et le développement.

La paix en effet est indispensable au développement. À cet égard, en élaborant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les chefs d'État d'Afrique ont eu conscience que la réduction de la pauvreté et le développement durable sont tributaires de la paix, de la démocratie et de l'état de droit; que la croissance économique durable dépend de la mise en oeuvre de meilleures politiques d'éducation et de santé, du développement des infrastructures, du secteur rural, d'un secteur privé solide et d'un climat adéquat pour les investissements nationaux étrangers; et que le partenariat international à travers notamment l'aide publique au développement, les réductions de la dette, l'accès au marché des capitaux sont indispensables au développement de l'Afrique.

Ces préoccupations rejoignent les recommandations du Secrétaire général contenues dans son rapport sur les causes des conflits, publié en 1998, et dont une évaluation nous est par ailleurs soumise à la présente session.

Nous avons devant nous deux rapports d'évaluation et de référence – A/58/254 et A/58/352 – qui mettent en relief les efforts fournis par les pays africains pour la réussite du NEPAD et la mise en application des recommandations du Secrétaire général sur les causes des conflits, autant que l'appui de la communauté internationale à ces initiatives.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la création du Mécanisme d'évaluation intra-africaine témoigne de l'engagement des États africains à renforcer les bases de la démocratie et du respect de l'état de droit. Cet engagement a été confirmé par la

création au sein de l'Union africaine d'un Conseil de paix et de sécurité, qui contribue au renforcement des capacités du continent en matière de maintien de la paix et de la sécurité.

Des programmes d'action dans les secteurs stratégiques de l'agriculture, des infrastructures et de l'environnement tant aux niveaux national, sous-régional que régional ont été élaborés dans le cadre du NEPAD pour la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, également pris en compte par le NEPAD.

Mais les moyens mobilisés pour la réalisation de ces objectifs, pour remarquables qu'ils soient, demeurent encore insuffisants. Aussi, un partenariat plus dynamique et une solidarité internationale plus agissante sont-ils nécessaires pour atteindre les objectifs du NEPAD en matière de développement, en particulier, et les Objectifs du Millénaire pour le développement en général. Dans cette perspective, il est nécessaire que les engagements et les appels lancés à l'occasion de diverses rencontres internationales soient satisfaits et réitérés en ce qui concerne notamment l'aide publique au développement, le commerce, la réduction de la dette, et le développement des infrastructures en particulier.

Au sujet de l'aide publique au développement, en dépit de sa légère progression, celle-ci est demeurée en valeur constante en dessous de son niveau de 1990. Dans ce contexte, nous accueillons favorablement la générosité de nos partenaires en matière d'aide publique au développement. Nous sommes particulièrement favorables à la levée des diverses barrières commerciales auxquelles se heurtent les exportations des pays africains. Une telle mesure permettrait en effet un meilleur développement du commerce africain que soutiendrait un appareil productif redynamisé.

Nous sommes dans le même contexte favorables à la suppression des subventions agricoles qui obèrent les efforts de développement des pays africains. Nous nous félicitons par ailleurs des efforts entrepris jusqu'ici pour résoudre le problème de la dette africaine, et nous relevons qu'elle demeure une charge insoutenable pour nos pays, y compris pour ceux bénéficiant déjà de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Pour ces raisons, ma délégation soutient que la convocation d'une conférence internationale sur la dette de l'Afrique constituera une

occasion inégalée qui permettra à la communauté internationale de se pencher sur cette question de manière spécifique et positive.

Les infrastructures demeurent la clef du développement de l'Afrique. Elles nécessitent d'importants investissements financiers, dont le volume dépasse largement les capacités budgétaires de la plupart des pays africains. À ce titre et afin de faire face à cet important défi, les efforts de nos partenaires en faveur de l'accroissement des investissements directs étrangers seraient grandement appréciés.

Ainsi que le rapport le souligne, un meilleur engagement de l'Afrique et de ses partenaires est nécessaire à la réalisation des objectifs du NEPAD et du Millénaire en matière de développement. Le Cameroun, membre du comité de suivi du NEPAD, État partie au Mécanisme d'évaluation intra-africaine, est pleinement disposé à oeuvrer activement à la réalisation de ses buts et objectifs. Pour y parvenir, un membre du gouvernement a été spécialement désigné comme coordonnateur pour le suivi des questions du NEPAD.

Je voudrais terminer en remerciant le Secrétaire général pour la qualité excellente des rapports qui ont été mis à notre disposition sur ces questions. Ma délégation se félicite également de la création d'un Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, et espère qu'il sera doté de moyens matériels et financiers ainsi que des ressources humaines indispensables à l'accomplissement de sa tâche.

M. Djangone-Bi (Côte d'Ivoire) : La délégation ivoirienne adresse ses félicitations à M. Julian Hunte pour l'organisation de ce débat sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Elle voudrait également saisir cette occasion pour manifester sa reconnaissance au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation s'associe également à la déclaration du Maroc faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Afrique, qui s'est appropriée son propre développement à travers le NEPAD, compte sur l'appui de la communauté internationale pour la mise en oeuvre de cet instrument. À cet effet, la Côte d'Ivoire a accueilli favorablement les engagements pris par l'ensemble des pays développés. Les résultats des grandes conférences internationales – Consensus de Monterrey, Sommet mondial pour le développement durable, Cycle de Doha – illustrent parfaitement la

volonté de la communauté internationale d'aider l'Afrique à s'inscrire fermement dans le processus de développement durable.

À ce stade, il serait nécessaire de procéder à un bilan d'étape de la mise en oeuvre des engagements pris en faveur du NEPAD, en recherchant les moyens d'atténuer toute entrave à la concrétisation de ces engagements. Le premier rapport du Secrétaire général sur le progrès de la mise en oeuvre et l'appui de la communauté internationale fait état de progrès accomplis.

Au plan national, les priorités du NEPAD sont au centre des politiques de développement. Des stratégies de lutte contre la pauvreté ont été élaborées partout en Afrique. Au niveau sous-régional, la coopération économique devient de plus en plus une réalité. Les gouvernants et les acteurs économiques oeuvrent de concert pour atteindre l'objectif majeur de l'intégration économique. Dans la zone ouest-africaine, la Côte d'Ivoire, pour sa part, continue de jouer son rôle au sein des organismes sous-régionaux de développement. Au niveau continental, le NEPAD est véritablement une réponse au souci de constituer un grand bloc, économiquement viable, capable de peser sur le cours des relations internationales, politiques et économiques.

Aujourd'hui, grâce au NEPAD, l'Afrique, continent qui regorge d'énormes potentialités, a véritablement pris en main son destin pour amorcer son développement durable, pour le bien-être de ses populations. Dans cette optique, la communauté internationale s'est montrée solidaire en marquant son adhésion totale au NEPAD. Elle a ainsi posé un certain nombre d'actes positifs dans les domaines de l'aide publique au développement, de l'allègement ou de l'annulation de la dette. Des promesses fermes en faveur de l'élimination des subventions des produits de base participent en outre de la volonté des pays riches de rendre la pratique du commerce international loyale et plus concurrentielle.

Pour les résultats acquis, la Côte d'Ivoire, tout en félicitant les partenaires de développement, les exhorte à plus d'efforts pour aider les pays africains à sortir du cercle vicieux de la pauvreté. Il faut associer à la juste rétribution du travail de leurs paysans l'accroissement de l'Aide publique au développement, qui devrait atteindre le 0,7 % du produit national brut des pays industrialisés, et la remise totale de la dette pour

généraliser des ressources financières à consacrer à la santé, à l'éducation ainsi qu'aux autres secteurs vitaux de l'économie. Il y a lieu également de méditer profondément sur l'échec de Cancún et de prendre effectivement des mesures avantageuses en matière de commerce, véritable moteur du développement. Cependant, les nobles objectifs de développement ne sauraient prospérer que si les flux financiers ne sont gérés dans un cadre de bonne gouvernance, de paix et de sécurité. C'est à ce niveau que les pays donateurs attendent les pays africains. Il leur appartient de prendre donc leur responsabilité pour mériter la confiance des partenaires de développement.

La rareté des ressources financières et l'insuffisance institutionnelle et structurelle constituent certes un handicap sérieux pour le développement de l'Afrique mais, ce sont les conflits en Afrique qui pourraient réduire à néant les fondements des économies africaines. Ces fléaux nécessitent donc une attention spéciale de la communauté internationale au même titre que le terrorisme qui, hélas, continue de faire des victimes.

C'est à juste titre d'ailleurs que l'Assemblée générale appelle à l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes du conflit et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/58/352). Il faut convenir en effet que la paix et le développement durable sont intimement liés. Le développement sans paix est une utopie, et mon pays, qui traverse une crise sans précédent, marquée présentement par une situation de ni guerre ni paix, en sait quelque chose. Les conflits, dont les causes sont diverses, ont des répercussions néfastes sur le développement économique et social.

La Côte d'Ivoire encourage toutes les initiatives de paix fondées sur le dialogue. Elle adhère pleinement au projet d'élaboration et de mise en place, dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'un plan général de stabilisation dans la sous-région, qui contribuera au retour de la paix et de la stabilité durable en Afrique de l'Ouest. La Côte d'Ivoire estime que l'action préventive en faveur de la paix doit être menée sur plusieurs plans – diplomatique, socioéconomique et culturel – car mieux vaut toujours prévenir que guérir.

L'Afrique compte aujourd'hui au moins cinq missions de maintien de la paix de l'ONU: la Mission

des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental. C'est beaucoup pour ce continent, dont les populations ne demandent qu'à vivre dans la sécurité et la paix. En définitive, la lutte contre la pauvreté ne peut effectivement être menée que si les conditions intérieures et extérieures sont en parfaite adéquation. La Côte d'Ivoire appelle donc au respect des principes de bonne gouvernance et de responsabilité, d'une part, et d'autre part de solidarité, pour la mise en oeuvre effective des résultats des grandes conférences internationales dont dépendra en grande partie le succès du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Mme Knowles (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie continue d'appuyer fermement la définition, par le biais du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), d'une nouvelle vision africaine pour un nouvel avenir africain. En reconnaissant que la responsabilité principale de sortir l'Afrique de la pauvreté incombe à l'Afrique elle-même, le NEPAD se différencie sur le plan de la qualité des initiatives prises dans le passé pour favoriser le développement en Afrique. L'Australie estime que la priorité accordée par le NEPAD à la bonne gouvernance politique et économique, à la démocratie, à la stabilité et à la croissance économique induite par les forces du marché devront permettre de parvenir au développement durable.

Il est vital que ces principes louables soient réalisés grâce à un attachement réel des pays africains à leur mise en oeuvre et grâce à l'appui du reste de la communauté internationale à cette entreprise. Nous félicitons vivement les 16 pays qui se sont proposés pour être évalués dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Outre les utiles évaluations nationales, les expériences et les enseignements tirés de ce processus aideront les autres pays africains qui rencontrent les mêmes difficultés.

L'objectif du NEPAD d'assurer et de tirer profit d'une plus grande libéralisation du commerce est réaliste, nécessaire et bienvenu. La libéralisation du commerce est une des mesures les plus importantes qui peuvent être prises pour aider à éliminer la pauvreté et encourager le développement durable. L'Australie est

l'un des principaux avocats de la libéralisation du commerce, en particulier dans le domaine de l'agriculture, secteur de grande importance pour les pays africains. Nous avons depuis longtemps demandé la fin des subventions agricoles dans les pays développés. Non seulement ces subventions sont très coûteuses – elles coûtent plus que la totalité de la production économique africaine –, mais elles nuisent d'autre part considérablement aux perspectives de développement en Afrique. En dépit de l'échec de Cancún, l'Australie continuera de travailler avec les pays en développement partenaires pour créer un système des échanges international qui soit équitable pour les produits agricoles, notamment dans le cadre du cycle de négociations sur le développement de Doha.

L'Australie continuera d'appuyer le renforcement des capacités au service des négociateurs commerciaux en Afrique, cela au moyen d'interventions ciblées par l'entremise du Fonds pour la gouvernance africaine, et augmentera le financement des initiatives commerciales régionales africaines, notamment dans l'agriculture.

L'Australie reconnaît l'importance des programmes d'aide au développement et continuera de jouer un rôle constructif en Afrique. Le VIH/sida pose une menace sérieuse au développement et restera le principal objet du programme australien d'aide au développement pour l'Afrique. Les autres priorités de l'Australie – la promotion de la bonne gouvernance et de l'éducation, notamment grâce à l'Université virtuelle africaine de Nairobi et aux efforts visant à combler le fossé numérique – sont également en accord avec les priorités du NEPAD.

L'aide à la santé de base et l'aide humanitaire sous-tendent tout développement. Depuis mars 2002, l'Australie a fourni 43,5 millions de dollars australiens en aide alimentaire à des Africains au bord de la famine. Plus récemment, le 8 octobre 2003, l'Australie a annoncé qu'elle contribuerait 7,5 millions de dollars australiens supplémentaires aux pays affectés par la sécheresse en Afrique australe.

Les objectifs du NEPAD ont été fixés et nous avons constaté des progrès au cours de l'année écoulée. Le plus difficile maintenant, pour les Africains et pour la communauté internationale, est de garder le cap et de continuer sur ce chemin prometteur et attentif aux réalités.

M. Jingree (Maurice) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son premier rapport complet sur les progrès de la mise en oeuvre et de l'appui international du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/58/254). Le rapport souligne clairement les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du NEPAD, ainsi que les problèmes et contraintes de son exécution. Nous avons pris note des conclusions et recommandations contenues dans le rapport.

Nous nous félicitons du fait que cette année l'Assemblée générale examinera au cours du même débat la question du NEPAD et les causes des conflits. En effet, le NEPAD est un programme de développement de l'Afrique qui est étroitement lié à la paix et à la sécurité sur le continent.

Ma délégation souhaiterait centrer son attention sur quelques aspects du NEPAD.

Il est maintenant reconnu que le NEPAD est une vision de l'Afrique qui embrasse tous les pays africains, le continent ainsi que les pays insulaires. Les pays insulaires africains ont leurs propres caractéristiques et contraintes, notamment leurs vulnérabilités. Nous estimons que la vulnérabilité des petits États insulaires africains a bien été étudiée. L'initiative du NEPAD devrait également s'attacher aux questions relatives aux petits États insulaires en développement, notamment dans les secteurs des technologies de l'information et de la communication, du commerce et de l'environnement.

En dehors des questions de développement économique, les pays africains ont également mis l'accent sur la gouvernance dans le NEPAD. Le processus de gouvernance en Afrique reflète la vague démocratique actuelle qui traverse le continent. L'élément clef de la gouvernance en Afrique réside évidemment dans la mesure où le processus est efficacement et suffisamment institutionnalisé. Ceci requiert l'implication non seulement des gouvernements mais également des institutions de la société civile et du secteur privé. Le rôle du secteur privé est essentiel, étant donné son importance s'agissant de faciliter le processus dynamique du NEPAD. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine, qui a été mis en place cette année, offrira un modèle qui facilitera le processus de gouvernance en Afrique.

En tant que membre du Comité d'application du NEPAD des chefs d'État et de gouvernement, Maurice

met en place des structures nationales pour mettre en oeuvre et suivre le programme. Dans le même esprit, le secteur privé de Maurice vient tout récemment d'adopter un code de conduite sur la gouvernance des entreprises.

Depuis la conception du plan du NEPAD, le Groupe des Huit (G-8) s'est montré très intéressé à aider à éliminer la pauvreté et à mettre les pays africains sur le chemin de la croissance et du développement durables, en prenant les États tant séparément que collectivement. Un tel intérêt a été démontré au sommet du G-8 tenu à Kananaskis en 2002, où le G-8 a dévoilé son Plan d'action pour l'Afrique en vue de réaliser les objectifs du NEPAD. Cependant, nous notons que l'étendue de l'engagement à l'initiative s'est affaiblie au sommet d'Evian cette année, le G-8 se concentrant à la place sur d'autres questions qu'il considérait comme plus urgentes. Maintenant plus que jamais, l'aide et l'appui du G-8 sont nécessaires à l'initiative du NEPAD, sinon les attentes fondées sur le programme du NEPAD seront déçues.

De manière plus positive, la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui s'est tenue du 29 septembre au 1er octobre, a réaffirmé l'importance de l'Afrique pour certains pays. En effet, l'annonce par le Japon d'une augmentation de son appui financier à l'Afrique, porté de 800 millions de dollars pour les cinq dernières années à un milliard de dollars pour la période des cinq ans à venir, est en accord avec le plan général du NEPAD. L'aide financière du Japon permettra de lutter contre le VIH/sida et de s'attaquer à d'autres questions urgentes de développement, notamment le problème de la dette des pays africains.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle renouvelle son engagement et son appui à la mise en oeuvre du NEPAD.

Pour sa part, l'ONU a un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre du NEPAD. À cet égard, nous nous félicitons de la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Nous souhaiterions également exprimer notre gratitude et notre appui à M. Ibrahim Gambari, Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, ainsi qu'à son Bureau, pour la coordination des efforts des activités mondiales de plaidoyer au profit du NEPAD.

En ce qui concerne les situations de conflit en Afrique, nous avons la certitude que le NEPAD saura aider à résoudre et prévenir ces conflits. Grâce à la forte détermination de nos dirigeants d'aider à résoudre ces conflits, nous nous félicitons de constater que des progrès ont été obtenus dans différentes parties du continent. La paix et la stabilité reviennent lentement dans la région des Grands Lacs. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a répondu rapidement à la crise dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. La même détermination s'est retrouvée dans d'autres sous-régions pour résoudre les conflits. Les efforts de l'Afrique pour venir à bout des conflits sur le continent nécessiteront l'appui de la communauté internationale. Nous estimons que le Conseil de sécurité et son Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pourraient jouer un rôle encore plus important pour aider l'Afrique à résoudre ses conflits. Nous estimons également qu'il est nécessaire de coordonner davantage les efforts entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social concernant les initiatives destinées aux pays qui sortent d'un conflit.

Pour terminer, une Afrique en paix et prospère n'est pas seulement dans l'intérêt du continent lui-même, mais également dans l'intérêt le plus large de la communauté internationale.

M. Al-Awadi (Koweït) (*parle en arabe*): En premier lieu, je souhaiterais souligner le fait que mon gouvernement et le peuple du Koweït n'oublieront jamais l'appui qu'ils ont reçu de l'Afrique dans une situation très difficile que mon pays a connue par le passé.

Nous sommes fiers de participer avec nos frères africains au débat sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le Koweït a toujours accordé la plus haute priorité et la plus grande importance à ces deux questions car elles touchent aux intérêts et aux préoccupations de nos frères africains avec lesquels nous avons des liens historiques étroits, fondés sur le respect et l'appui mutuels sur les questions d'intérêt commun dans divers domaines.

Le Koweït voudrait adresser ses remerciements et manifester sa gratitude au Secrétaire général Kofi Annan qui a imprimé un élan à l'appui international en faveur des priorités du continent africain avec la

présentation de son rapport « Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/58/352). Il a fait de cette question et d'autres concernant les pays africains une priorité centrale de la Déclaration du Millénaire dans le prolongement de laquelle une série de faits positifs a renforcé le rôle de l'ONU dans le traitement des questions africaines. Le fait le plus récent fut l'accueil favorable accordé par l'Assemblée générale au NEPAD dans sa résolution 57/2.

Vu les relations étroites qu'entretient le Koweït, notamment les relations économiques, avec les pays africains, nous considérons le NEPAD comme le symbole d'un principe auquel nous avons toujours cru – à savoir qu'un lien étroit existe entre le développement, la stabilité politique et la paix. À cet égard, nous voudrions rendre hommage à l'Union africaine pour les efforts qu'elle déploie pour intégrer les priorités du NEPAD aux politiques et plans de développement nationaux afin de mettre en place une institution nouvelle et rationnelle de bonne gouvernance, de paix et de sécurité dans le souci d'assurer le succès du NEPAD.

Parmi les composantes fondamentales du NEPAD figurent le Mécanisme d'évaluation intra-africaine et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, approuvé par la première Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à son Sommet de Durban en juillet 2002. Un autre élément important est le mécanisme régional de prévention, de règlement et de gestion des conflits qui vise à mettre fin aux conflits meurtriers qui font rage dans de nombreux pays africains.

Le Koweït accueille avec satisfaction les deux rapports du Secrétaire général, les progrès enregistrés par la communauté internationale dans son appui au NEPAD et les efforts visant à parvenir à un règlement des conflits en Afrique. Le rapport du Secrétaire général sur le NEPAD (A/58/254) note que sept pays africains ont atteint le « point d'achèvement », stade auquel leur dette est effectivement annulée. D'autres pays africains très endettés ont bénéficié de l'annulation de la dette annoncée par de nombreux pays donateurs. Ceci est positif de l'avis du Koweït qui était, même avant la création du NEPAD, un partisan de la première heure de l'allègement de la dette pour les pays africains. Ces pays étaient les bénéficiaires de

l'initiative de son Altesse l'Émir de l'État du Koweït, le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, qui, dans son allocution devant l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, a annoncé la décision d'annuler tous les intérêts des dettes contractées par les pays africains les plus pauvres. Outre notre appui moral et politique, nous avons offert une aide économique considérable pour l'exécution de projets de développement dans les pays africains par le biais du Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes ou par des associations caritatives ou des organisations de la société civile.

Le Koweït est un État pionnier dans la fourniture de l'aide au développement aux autres pays, notamment les pays africains. Dans certains cas, cette aide se monte à 8,3 % du produit national brut koweïtien, reflétant ainsi notre souci d'aider les pays en développement à améliorer leur niveau de vie, en particulier nos frères du continent africain. Au cours de la période 2001-2002, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes a accordé une aide et des prêts d'un montant de 5,9 millions de dollars à plusieurs pays, dont 10 États africains, qui ont reçu 18 % de toute l'aide octroyée par le Koweït. Au cours de la même période, le Fonds koweïtien a fourni une aide au développement dont le montant s'élève à 10 millions de dollars pour appuyer les projets de développement dans les secteurs de l'agriculture, de l'aménagement des eaux, de l'énergie et des transports. Quarante pays africains ont bénéficié de cette aide au développement. À la mi-2002, le Fonds koweïtien a fourni une assistance technique à hauteur de 200 millions de dollars dont 10 % de ce montant ont été affectés à l'Afrique. De nombreuses institutions économiques et financières africaines ont bénéficié de l'aide au développement octroyée par le Koweït. Le Fonds africain de développement a reçu une aide d'un montant total de 136 millions de dollars.

Les pays africains et les institutions spécialisées au sein de l'Union africaine devraient encourager cette initiative dans le monde entier et ne pas se limiter à certains pays donateurs ou à un continent donné. Les efforts déployés par l'Union africaine dans le domaine des relations publiques devraient être renforcés afin de promouvoir cette initiative et sensibiliser tous les pays qui aspirent à aider l'Afrique. Ceci devrait être fait avec l'aide de l'ONU.

Les pays africains ont fait des efforts notables pour répondre à la requête officielle de la communauté

internationale : Que l'Afrique contribue principalement à assurer la stabilité du continent africain afin d'encourager les pays donateurs et le secteur privé à accorder à ces pays l'aide technique et économique nécessaire. Il est temps que la communauté internationale prenne de nouvelles mesures pour encourager les pays africains et appuyer leurs efforts grâce à une assistance technique accrue, prouvant ainsi leur satisfaction face aux efforts immenses consentis par les pays africains pour créer un environnement pacifique indispensable à la fourniture d'une aide technique et économique.

Pour terminer, ma délégation demande à l'ONU de ne cesser de s'attaquer aux problèmes multiples du continent africain. À cet égard, nous voudrions exprimer notre appui aux efforts du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique, M. Ibrahim Gambari, visant à créer un mécanisme interinstitutions pour traiter les problèmes de l'Afrique, notamment dans le cadre de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

M. Ekua Avomo (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Comme c'est la première fois que nous prenons la parole, la délégation de la Guinée équatoriale souhaite tout d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ensuite, nous tenons à remercier le Secrétaire général pour son rapport très complet (A/58/254) sur les progrès de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et de l'appui international à celui-ci.

En tant que stratégie de développement, le NEPAD englobe pratiquement tous les aspects des structures socioéconomiques et politiques de la société, que ce soit la planification du développement, la gestion économique rationnelle, les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la démocratie, la paix, la sécurité, le secteur agricole, la santé ou l'éducation, parmi d'autres éléments fondamentaux de tout indicateur de progrès.

Bien que le NEPAD soit une initiative africaine, il exige également une assistance internationale, aussi bien de la part des pays développés que du système des Nations Unies. Le NEPAD fournit une base importante pour parvenir au développement, mais pour que cette démarche aboutisse il faudra la somme des efforts nationaux et des stratégies propres de chaque pays

africain. Le NEPAD est avant tout l'affaire des Africains et c'est à nous, Africains, de veiller à sa pleine réussite.

L'Organisation des Nations Unies – par ce qu'elle représente et par sa vaste expérience – et les pays développés – avec leurs moyens technologiques et leurs ressources financières – ont un rôle essentiel et déterminant à jouer pour soutenir l'Afrique et l'aider à résoudre ses nombreux problèmes. À cet égard, les pays développés doivent aider l'Afrique à tenir les engagements souscrits aux conférences de Monterrey et de Johannesburg, organisées sous l'égide de l'ONU, pour surmonter le problème de l'endettement extérieur, ouvrir des débouchés à l'exportation pour les produits africains, et en définitive atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire, entre autres.

Nous devons tous éviter de tomber dans une routine de réunions qui ne permettent pas d'atteindre des objectifs précis, comme cela s'est passé à la récente réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún – où il n'y a eu aucune compréhension entre les pays du tiers monde et les pays développés. Ces situations nuisent clairement aux plus faibles.

Le fossé entre les pays développés et les pays du tiers monde ne cesse de se creuser : tandis que les uns se soucient de survivre jour après jour, les autres ont une vie confortable assurée pour des décennies. Dans ces circonstances, il est difficile de parler de véritable mondialisation. La situation politique et économique du monde d'aujourd'hui – où d'autres questions occupent le devant de la scène – fait que l'Afrique est reléguée à une position d'inégalité. Malgré le déploiement d'efforts considérables, les guerres, la faim, la pauvreté, le VIH/sida et d'autres facteurs continuent à rendre extrêmement difficile le développement durable dans les sociétés africaines. Les données fournies dans le *Rapport sur le développement humain, 2003* du Programme des Nations Unies pour le développement sont particulièrement éloquentes. En Afrique subsaharienne, plus de 30 millions d'individus sont infectés par le VIH/sida, plus de 33 % de la population souffrent de malnutrition et la mortalité infantile s'élève à 117 pour 1 000 naissances.

Mon pays, la Guinée équatoriale, connaît actuellement de grands changements dans sa vie économique. Nous intensifions nos contacts avec des

pays susceptibles de nous apporter une coopération bénéfique dans différents domaines d'importance névralgique comme la santé publique, l'éducation et la promotion de la femme. La Guinée équatoriale est un pays épris de paix et, à ce titre nous avons participé et participons activement aux efforts menés dans le cadre de la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale pour régler les conflits en Afrique centrale. Entre autres mesures, nous avons envoyé un contingent de troupes pour assurer le maintien de la paix dans notre pays frère, la République centrafricaine, et, du 27 au 31 octobre prochains, nous allons accueillir à Malabo la vingtième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Au niveau bilatéral, la Guinée équatoriale est parvenue à divers accords avec ses voisins et poursuit les négociations pour aboutir à d'autres accords sur des questions d'intérêt commun.

En définitive, on peut dire que l'union fait la force. Les pays, gouvernements et peuples africains doivent unir leurs efforts pour parvenir à résoudre leurs problèmes considérables et relever des défis de taille. Ils doivent intensifier leurs rapports commerciaux et économiques, renforcer les organisations régionales et sous-régionales, et accroître l'efficacité des mécanismes africains de règlement des conflits, dont nous avons vu la démonstration dans certaines régions d'Afrique de l'Est, du Centre et de l'Ouest.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal aligne sa position sur la déclaration faite par le Président du Groupe des 77 et la Chine, à propos du point subsidiaire concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport complet sur ce point subsidiaire (A/58/254) et sur le point subsidiaire portant sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/58/352).

Le continent africain, lieu de naissance de l'humanité et berceau de la civilisation humaine, est confronté à de graves difficultés. Le continent porte les anciennes cicatrices du colonialisme et les récentes blessures de la négligence dont il a été victime. La plupart des pays africains luttent contre la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie, et un certain nombre d'entre eux sont en proie à des conflits et à

l'instabilité. Les peuples africains sont décidés à changer cet état de fait. Le NEPAD incarne leur aspiration à prendre les rênes de leur destin par le biais d'une coopération et d'une coopération à l'échelle du continent dans les sphères politique et économique. Le NEPAD est un programme africain destiné à faire progresser les Africains. C'est une vision ambitieuse, d'une ampleur qui dépasse tout ce qui a été fait ailleurs, et elle mérite d'être soutenue.

Le Népal a longtemps oeuvré en solidarité avec les États africains dans leur lutte pour l'indépendance politique et la liberté. Nous félicitons nos amis africains pour l'initiative du NEPAD, et nous sommes ravis de pouvoir soutenir leurs efforts pour se libérer de la pauvreté et du sous-développement. Il ne fait aucun doute que le NEPAD est un projet de grande envergure, mais il est réalisable. L'Afrique a fait la preuve de sa volonté de mobiliser son énergie et son ingéniosité pour traduire cette vision dans les faits. La communauté internationale doit répondre en apportant davantage de soutien et d'assistance pour aider l'Afrique à s'aider elle-même, pour lui permettre de tenir fièrement sa place en tant que continent réunissant avec fierté des sociétés pacifiques et des peuples prospères.

Le Président assume à nouveau la présidence.

L'Afrique est extraordinairement riche de promesses. La majorité des sociétés africaines sont tolérantes et ouvertes, leurs populations sont travailleuses et imaginatives et prêtes à s'adapter aux changements. Le continent est également un vaste réservoir de ressources naturelles. Ce sont les conflits et l'instabilité politique qui ont, en fait, tant ravagé l'Afrique et ont réduit toutes ses promesses à néant. De la Somalie au Libéria et de la République démocratique du Congo au Burundi, l'Afrique a enduré les souffrances infligées par la violence et des conflits sanglants.

Plusieurs pays sortent tout juste d'un conflit et, encore fragiles, tentent de reprendre pied sur la voie de la paix et de la normalité. Pour ne rien arranger, la majorité du continent africain est désespérément pauvre. Dans de nombreux pays, cette pauvreté est profonde et omniprésente et elle empêche les Africains ordinaires de vivre une vie décente et d'élever leur famille dignement. Le manque d'éducation fait obstacle à leur propre progrès et les maladies meurtrières sapent leur vitalité et écourtent leur vie.

Le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose ont un impact dramatique, décimant l'Afrique subsaharienne et faisant payer aux enfants et aux jeunes le plus lourd tribut. L'avidité injustifiable de certains a transformé les ressources naturelles, cette manne gigantesque pour les nations africaines, en une source de conflit. Le rythme auquel les ressources naturelles sont pillées est effrayant. La fertilité des terres est en baisse et les conflits et les famines récurrentes entraînent d'énormes flux de réfugiés et de personnes déplacées.

Le Népal salue l'initiative de doter le NEPAD d'un mécanisme de règlement des conflits. Alors que ce mécanisme est sur le point de devenir opérationnel, la communauté internationale devrait offrir son assistance afin de compléter les efforts africains de prévention des différends et de règlement des conflits. Une telle assistance devrait porter sur le renforcement des capacités, le contrôle des armements et la confiance mutuelle de sorte qu'une paix durable puisse régner en Afrique.

La pauvreté est souvent un terreau fertile pour la rébellion et les conflits. La paix durable continuera d'échapper à l'Afrique tant que des investissements lourds ne seront pas consentis pour sortir la population du triangle infernal de la pauvreté, de l'analphabétisme et de la maladie.

La communauté mondiale doit augmenter sensiblement le montant et la qualité de son assistance aux pays africains, afin de mettre en oeuvre le NEPAD, d'édifier des institutions africaines et de construire les capacités pour le développement. En fait, par la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, elle s'est engagée à aider l'Afrique et les autres pays en développement. En outre, elle a promis d'appuyer le NEPAD dans la Déclaration de 2002, adoptée par l'Assemblée générale. Ces promesses doivent être tenues aussi rapidement que possible et de manière constante.

Du fait de la généralisation de la pauvreté et de la stricte limitation des ressources, la plupart des pays africains ne sont pas en mesure de dégager assez de fonds pour financer leur propre développement. Ils ont besoin d'une Aide publique au développement accrue, avec laquelle ils pourront réduire la pauvreté, combattre le VIH/sida et les autres maladies, et édifier les infrastructures. Le Népal se félicite de

l'augmentation, depuis 2002, de l'Aide publique au développement et il encourage les partenaires de développement à maintenir cette tendance.

Afin de favoriser l'investissement à partir de ressources récupérées sur le service de la dette, les nations africaines pauvres ont besoin d'un allègement de la dette accéléré. Le Népal est profondément préoccupé par le rythme très lent auquel l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) est mise en oeuvre, à l'heure où les nations pauvres lourdement endettées, en Afrique et ailleurs, ploient sous le poids d'une dette écrasante.

L'accès aux marchés, dont les pays africains ont un urgent besoin est la pierre d'achoppement. Il est impératif que les pays riches lèvent les obstacles tarifaires et non tarifaires qui barrent l'accès des produits des pays pauvres. Les énormes subventions agricoles des pays riches, qui privent les pauvres exploitants agricoles africains de tout moyen de subsistance, n'ont aucune place dans le libre-échange. L'échec des négociations commerciales de Cancún a été un choc brutal, mais il devrait pousser la communauté internationale à reprendre ces négociations sans délai.

L'ouverture des marchés stimulera inmanquablement les investissements dans les pays africains et attirera les investissements étrangers. Des mesures visant à régler le problème de la volatilité des marchés, des lois sur l'investissement et de la connectivité contribueront à donner davantage d'élan encore à l'investissement et au progrès dans ces pays.

Le développement des pays les moins avancés du continent devrait recevoir une attention spéciale de sorte que ces pays puissent rattraper les autres.

Le Mécanisme d'évaluation intra-africain est l'une des caractéristiques les plus remarquables du NEPAD et l'expérience d'auto-évaluation collective la plus audacieuse qui soit. La tâche ne sera pas facile, mais le Népal est persuadé que les dirigeants africains auront la volonté politique et le courage de dire la vérité et de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger d'éventuelles anomalies. Nous constatons avec satisfaction que quatre pays étrenneront le Mécanisme d'ici à la fin de l'année.

Le Népal est favorable à la mise en oeuvre accélérée du NEPAD et prie la communauté internationale d'unir ses forces pour aider l'Afrique à

s'aider elle-même. Il est temps de commencer à panser les plaies dues à la négligence dont l'Afrique a si longtemps été victime.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa trente-deuxième séance plénière, le 15 octobre 2003, je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

Mgr Migliore (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Il y a un an, l'Assemblée générale s'est unanimement félicitée du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), jugé comme la réponse institutionnelle de l'Union africaine pour satisfaire aux besoins spécifiques de l'Afrique. Ma délégation compte que la communauté internationale ne manquera pas d'appuyer les efforts de cette nouvelle alliance des pays africains pour relever les défis auxquels leur continent est confronté. L'exigence de solidarité entre tous les peuples se fait chaque jour de plus en plus pressante.

Dans l'ordre mondial actuel, les nations africaines semblent les plus désavantagées. Face à la marginalisation dont l'Afrique est victime, nous avons le devoir de nous montrer solidaires et de respecter les engagements que nous avons collectivement pris pour faire avancer l'instauration d'un nouveau schéma de solidarité et de coopération entre les nations privilégiées et les peuples de l'Afrique. Il nous faut à cet effet trouver rapidement une solution définitive à la dette extérieure qui pèse sur les pays africains. Les solutions parcellaires adoptées par le passé se sont avérées inappropriées. Il est temps de s'engager vers une solution courageuse et généreuse, dont les gouvernements africains et de vastes secteurs de la société civile puissent garder la maîtrise.

Le montant total de la dette extérieure de l'Afrique est bien faible par rapport aux normes mondiales. D'où la nécessité de trouver rapidement, pour remédier au fardeau de la dette extérieure, une solution globale qui soit équitable et crée de véritables possibilités économiques, en consolidant l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et autres mesures d'allègement de la dette, conformément au Programme d'action adopté lors de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il ne faut pas que les contraintes techniques et bureaucratiques étirent en longueur ce processus. Il ne faut pas non plus que ce processus fasse l'objet de conditionnalités

superflues ni qu'il se transforme en obstacle aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Pour que le commerce extérieur devienne un facteur clef du développement africain, il faudrait que la communauté internationale fasse respecter et applique les valeurs authentiques du commerce, et ce en éliminant toutes les formes de concurrence déloyale à l'égard des pays africains. L'établissement de barrières commerciales destinées à protéger les intérêts économiques des producteurs des pays riches, en particulier dans des secteurs où l'Afrique peut être compétitive, est contraire à tous les engagements solennels que la communauté internationale a pris dans le domaine économique. Conformément au Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, il demeure impératif d'accorder un accès en franchise et sans contingent aux exportations de ces pays. Après ce qui s'est passé à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún, ma délégation espère que la communauté internationale envisagera de répondre de façon rationnelle aux revendications commerciales des pays africains, surtout dans le cas exemplaire de l'industrie du coton.

À cet égard, ma délégation tient à souligner que l'Afrique a besoin de développer une économie agraire diversifiée et à base familiale de façon à remédier à de multiples problèmes comme l'exode rural massif, le manque de sécurité alimentaire, la protection sociale des familles et communautés rurales, la protection de l'environnement et la faiblesse de la croissance économique. En outre, le développement économique et social est irréalisable sans les technologies et les savoir-faire appropriés. Mais ce qu'il faut faire, c'est concevoir des technologies spécifiquement adaptées au contexte économique, écologique et social de l'Afrique et non pas imposer des programmes scientifiques et techniques qui ignorent ces réalités.

Tant que la paix ne règnera pas en Afrique, il sera impossible de concevoir les structures nécessaires à la réalisation du développement économique et social. La prévention et le règlement des conflits régionaux et intérieurs, de même que les négociations de paix, sont du ressort de l'Union africaine et des autres organisations régionales et sous-régionales, en partenariat avec les gouvernements concernés. Mais l'ONU et le reste de la communauté internationale n'en ont pas moins un rôle primordial à jouer en épaulant et en soutenant les initiatives régionales voire, à un

niveau subsidiaire, en accompagnant l'action locale quand il le faut.

Contrôler le NEPAD ne devrait pas être une fin en soi pour l'Afrique. Cette dernière n'en assumera pleinement la mise en oeuvre et la responsabilité finale que si les valeurs africaines, et surtout le respect de la famille, sont véritablement ennoblies. En effet, les notions de solidarité et de vie communautaire, qui caractérisent la famille élargie dans les sociétés africaines, sont profondément ancrées dans la famille, pilier fondamental de la société. Le NEPAD devrait devenir l'expression politique optimale de cette famille africaine élargie.

Aussi ma délégation forme-t-elle le voeu que les progrès politiques, sociaux et économiques du NEPAD facilitent aussi la diffusion des valeurs authentiques de l'Afrique. Le Saint-Siège a la certitude que l'Afrique ne perdra jamais cet héritage culturel sans prix et qu'elle ne succombera jamais à la tentation de l'individualisme, si étrangère à ses meilleures traditions.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 2011 (XX) de l'Assemblée générale en date du 11 octobre 1965, et de la décision 56/475 de l'Assemblée, en date du 15 août 2002, je donne à présent la parole à l'Observateur de l'Union africaine.

M. Kébé (Union africaine) : Après l'intervention, hier, du Ministre des affaires étrangères de la Mozambique, au nom du Président en exercice de l'Union africaine, je ferai la présente déclaration au nom de la Commission de l'Union africaine.

Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous présenter mes vives et sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Ma délégation ne ménagera aucun effort pour vous aider à mener à bien votre importante mission. Permettez-moi également de remercier le Secrétaire général pour les deux rapports à l'examen, l'un portant sur les progrès de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'autre sur l'application des recommandations concernant les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Je voudrais surtout féliciter le Secrétaire général pour la bonne facture de ces rapports, et me réjouis de

l'occasion que nous offre leur examen aujourd'hui de partager avec cette auguste Assemblée quelques observations et commentaires. Mais avant de le faire, je voudrais rendre un hommage mérité à M. Ibrahim Gambari et au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique pour le dynamisme sans égal qu'ils ont insufflé au traitement des questions économiques de l'Afrique au sein du Secrétariat.

Qu'il me soit permis de rappeler pour mémoire que c'est à Lusaka, lors de la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'Union africaine, en juillet 2001, qu'a été adopté le cadre stratégique politique et la nouvelle vision pour le renouveau et le développement de l'Afrique qu'est le NEPAD. Cette décision était un acte de foi et le renouvellement d'un engagement aux principes et objectifs définis dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Elle était, surtout, la réaffirmation de la conviction commune que la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, la stabilité politique et sociale ainsi que des politiques économiques efficaces sont les conditions essentielles d'un développement socioéconomique durable sur le continent.

La deuxième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine, tenue à Maputo du 10 au 12 juin 2003, avait d'ailleurs pour thème « Garantir la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ». Ce qui nous amène au coeur du débat de ce jour.

Il faut nous féliciter de l'engagement pris par les États africains et la communauté internationale en faveur de la mise en oeuvre du NEPAD. Ce programme novateur est fondé sur un partenariat bien compris entre les gouvernements et le secteur privé de l'Afrique, d'une part, entre les États africains et les partenaires de développement, de l'autre. Notre engagement n'est plus à démontrer. Nous savons qu'il nous faut initier le mouvement si nous voulons convaincre les autres de nous suivre.

Partout en Afrique, des actions ont été initiées, aux niveaux national, sous-régional et continental en vue d'intégrer les objectifs du NEPAD dans toutes les grandes orientations politiques, économiques et sociales du continent. De nombreux pays ont mis en place un organe national de coordination pour le NEPAD. Les communautés économiques régionales ont commencé à réorienter leurs activités en vue de

refléter les priorités du NEPAD dans leurs programmes de travail. Ces communautés régionales vont jouer un rôle prépondérant dans l'exécution des projets d'infrastructures ainsi que dans celle du programme intégré pour le développement de l'agriculture.

Plusieurs autres programmes prioritaires ont déjà été élaborés dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'environnement et du tourisme et de l'industrialisation. Et leur mise en oeuvre a déjà commencé aux niveaux national et sous-régional.

Au niveau continental, nous avons mis sur pied le Mécanisme d'évaluation intra-africaine auquel ont déjà adhéré 16 pays, et nous entendons démarrer les évaluations avant la fin de 2003. C'est un instrument unique dans son genre, basé sur l'adhésion volontaire, le contrôle, l'évaluation et l'apprentissage réciproque. Chaque pays évalué constituera un cas d'école pour les autres dans les domaines spécifiques de la gouvernance politique et économique et de la gestion des entreprises.

Bien sûr, il nous faut maintenir l'élan ainsi acquis et l'intensifier au besoin, accroître la coordination aussi bien verticale qu'horizontale, renforcer les capacités institutionnelles nationales et sous-régionales et faire porter le NEPAD par les couches populaires africaines. Nous y parviendrons avec le soutien et l'appui de la communauté internationale. Celle-ci a été convaincue par notre détermination et s'est engagée à nos côtés dans un certain nombre d'actions tendant à faciliter la mise en oeuvre du NEPAD.

Parmi celles-ci, il faut mentionner l'aide publique au développement, le problème de la dette extérieure de l'Afrique, l'ouverture des marchés des pays développés aux produits exportés par les pays africains, les subventions aux produits agricoles qui rendent les produits africains non-concurrentiels, l'encouragement des entreprises privées à investir en Afrique, la canalisation des ressources financières, techniques et autres dans les secteurs prioritaires du NEPAD.

Le Groupe des Huit a, pour ce faire, adopté à Kananaskis un Plan d'action pour l'Afrique. Les États Unis d'Amérique ont créé le Compte du Millénaire, et des pays comme l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et la Suisse consacrent déjà 25 % et plus de leur aide publique au développement à l'Afrique. Il nous faut maintenir le

rythme ainsi acquis et faire en sorte que chaque pas franchi, chaque progrès réalisé soit irrémédiablement acquis dans notre bataille pour le développement politique, économique et social de l'Afrique.

Tous les efforts entrepris par nos partenaires et nous mêmes dans le domaine du développement économique et social seront de nul effet si nous ne réalisons d'abord sur le continent les conditions d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables.

Nous sommes conscients, à l'Union africaine, que la paix, la sécurité et la stabilité constituent le socle sur lequel sera bâti le développement économique et social. Dans ce cadre, nous avons entrepris de faire face à tous les conflits qui ont éclaté sur le continent en collaboration avec les mécanismes sous-régionaux existants et avec le soutien constant de l'ONU. Des progrès réels ont été accomplis en Angola, en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, en République démocratique du Congo, en Éthiopie-Érythrée, et au Libéria. Ces crises qui, il y a quelques années, étaient au paroxysme de leur embrasement sont actuellement dans une phase d'apaisement grâce à l'action conjuguée des mécanismes sous-régionaux, de l'Union africaine, de l'ONU et de nos partenaires.

La première leçon que nous tirons de ces événements est que nous pouvons trouver une solution aux situations les plus difficiles si nous mettons ensemble nos énergies et nos moyens dans un partenariat dynamique pour la paix. La deuxième leçon est qu'il ne suffit pas de favoriser la signature d'un accord de cessez-le-feu entre belligérants pour établir la paix. La paix est un processus qui prend racine sur l'accord de cessez-le-feu, certes, mais qui doit être accompagné pendant un bon moment tant le tissu politique, économique et social du pays est fragile, s'il n'a pas été complètement dévasté durant le conflit. L'exemple de la Guinée-Bissau et de la République centrafricaine est, à ce point, significatif des risques qu'encourt un pays de retomber dans les affres d'un conflit après en être sorti.

En dépit de ces progrès, nous avons encore beaucoup à faire sur le continent, en particulier pour mener à bien les négociations de paix en cours sur le Soudan, parachever le processus de paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée, consolider le processus de paix au Burundi, et mettre sur les rails le processus de réconciliation en Somalie.

Je voudrais particulièrement insister sur le cas du Burundi, où des accords de cessez-le-feu ont été conclus entre le Gouvernement de transition et trois mouvements armés. Ces accords prévoient le déploiement d'une mission africaine dont les objectifs et le mandat ont été définis le 2 avril 2003 par l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique.

Bien qu'une des parties belligérantes, en l'occurrence le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (PALIPEHUTU-FNL), n'ait pas signé l'accord, l'Union africaine pense qu'il faut s'investir pour soutenir l'embryon de paix ainsi obtenu. L'essentiel des forces de la Mission de l'Union africaine au Burundi ont été déjà déployées. Cette Mission est un investissement sur la paix et un pari sur l'avenir. Comme telle, elle doit être soutenue par l'ONU d'abord, et par la communauté internationale dans son ensemble.

Nous avons besoin que le Conseil de sécurité lui apporte sa caution puisque tout ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales est de sa responsabilité. Nous avons besoin de l'assistance du Secrétariat de l'ONU sur le terrain pour nous aider à planifier et à mener à bien cette mission. Nous avons besoin, enfin, que tous nos partenaires de développement répondent présents à la Conférence d'annonces de contributions que l'Union africaine organise en Afrique du Sud les 2 et 3 décembre 2003 pour collecter les fonds nécessaires au financement de cette mission dont le budget s'élève à près de 120 millions de dollars par an.

Le programme de l'Union africaine va au-delà de la gestion quotidienne des conflits. Il est basé conceptuellement sur le principe de la prévention, c'est-à-dire agir en amont sur les causes profondes des conflits avant que ceux-ci n'éclatent. Dans ce cadre, l'Union africaine a mis en place le Conseil de paix et de sécurité, dont le Protocole, adopté par le premier Sommet de l'Union africaine à Durban, entrera très prochainement en vigueur.

De manière plus spécifique, il s'agit d'éradiquer sur le continent les germes de la division ethnique, religieuse et régionaliste; de démocratiser les institutions et le jeu politique; de favoriser la participation populaire et la transparence dans la gestion du patrimoine étatique; de promouvoir le respect des droits de l'homme dans tous ses aspects; de

combattre l'impunité et la corruption; et d'assurer l'égalité de tous devant la loi.

Lorsque nous aurons inculqué à nos populations cette culture démocratique et que les institutions offriront à tous, et sur une base égale, des moyens de recours pour faire entendre leurs voix et prendre en compte leurs droits, nous aurons moins de conflits armés à gérer. C'est ma conviction, et la conviction de l'Union africaine, que le Nouveau Partenariat que nous venons de sceller dans le cadre de notre nouvelle Union, nous aidera grandement à atteindre ces objectifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale en date du 19 octobre 1994, je donne la parole à l'Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Gospodinov (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont des organisations de tous les peuples. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge représente 53 membres africains sur 178 dans le monde entier. En Afrique seulement, 2 millions de nos bénévoles actifs appuient les populations affectées par une grave pauvreté, populations que nous considérons souvent comme étant les plus vulnérables. Nous parlons donc aujourd'hui avec une voix et une expérience qui viennent de la base.

Nous soutenons fermement le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) car les populations vulnérables en Afrique en ont besoin, et pour nous, elles sont plus que vulnérables. Ce sont des êtres humains, nos frères et soeurs.

Des millions de personnes meurent chaque année de malnutrition et donc, de mort lente, en raison de la pauvreté. Dans un monde qui aspire à la sécurité, il est devenu clair que la sécurité humaine – dans ce contexte, le droit de chacun de nous à disposer des éléments de base – est le seul fondement sur lequel nous pouvons construire. Le NEPAD s'engage à éliminer la pauvreté et a élaboré un plan d'action fiable. Il mérite donc d'être soutenu.

La Fédération internationale salue les efforts du Gouvernement japonais, qui a organisé la Conférence

internationale de Tokyo sur le développement en Afrique. Notre délégation a participé à la Conférence et à nombre de sessions préparatoires de cet événement. Nous l'avons fait dans l'esprit du NEPAD, en apportant une contribution à travers nos Sociétés nationales africaines de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Les Africains rêvent de démocratie et de bonne gouvernance depuis longtemps. Ils veulent que leurs gouvernements soient transparents et leur rendent des comptes en répondant à leurs besoins sans délai. Ils veulent que leurs gouvernements les écoutent, répondent rapidement aux catastrophes qui les affectent, luttent contre la pandémie du VIH/sida et leur assurent les soins de santé élémentaires. Le NEPAD encourage la démocratie et la bonne gouvernance et s'engage à mettre en oeuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cela concerne depuis longtemps les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique, à savoir une gouvernance ouverte et transparente permettant la concrétisation des efforts de développement.

Le NEPAD et les sociétés membres de la Fédération travaillent sur des défis similaires de façon indépendante, avec peu de communication entre eux. Cela n'est pas surprenant. Les deux sont guidés par les besoins des populations. Nos volontaires font partie de la population. Ils travaillent au sein de leurs communautés respectives. En outre, en tant que complément aux autorités publiques, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'associent aux politiques du gouvernement qui répondent à nos principes fondamentaux de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Pour illustrer ce que nous souhaitons achever, je vais m'inspirer du site Web du NEPAD et faire un certain nombre de commentaires dans le cadre de ce débat.

Premièrement, l'Afrique devient plus efficace dans la prévention des conflits et l'instauration d'une paix durable sur le continent. En vue de la promotion de nos principes fondamentaux, certains sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique forment des jeunes dirigeants sur l'atténuation des divergences à travers des discussions. Des clubs de mères sont encouragés à discuter de l'importance de la paix et du règlement pacifique des crises dans le pays afin d'influencer les enfants dès leur jeune âge. Des séances d'information sur nos principes fondamentaux

traitent de la question de la paix. Durant les moments difficiles, lorsque toutes les autres organisations partent, des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge protègent les enfants en utilisant nos emblèmes, au risque de leur vie.

Deuxièmement, l'Afrique adopte et met en place des principes de démocratie et de bonne gouvernance politique, économique et au sein d'entreprises. Outre les exigences de responsabilité des donateurs, la Fédération internationale encourage les principes d'intégrité, de transparence et de responsabilité interne au sein des sociétés nationales du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, la gouvernance étant le fait de devoir rendre des comptes aux membres et aux bénévoles, et les gestionnaires devant rendre des comptes en matière de gouvernance à travers le respect d'une série de règles. Des assemblées générales ordinaires se tiennent avec l'élection d'administrateurs pour des périodes limitées. Les plans et les budgets annuels sont respectés et des audits annuels externes sont faits. Je suis heureux de dire aujourd'hui que 75 à 80 % de nos sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique exercent la démocratie dans pratiquement tous les sens du terme. Cela donne au NEPAD des alliés expérimentés au sein de la société civile, travaillant systématiquement à la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance.

Le troisième élément est l'élimination de la pauvreté, et des partenariats authentiques sur la base du respect mutuel et de la responsabilité. Nos organisations de tous les pays africains se sont réunies à Ouagadougou en septembre 2000 et se sont engagées à concrétiser deux priorités majeures contribuant à l'élimination de la pauvreté.

La première priorité – répondre à la pandémie du VIH/sida en tant que catastrophe humanitaire et pour le développement sans précédent en Afrique – suppose une réponse accrue en termes de sensibilisation, de prévention, de soins et d'atténuation des effets. Elles ont appelé à une stratégie globale et coordonnée de la part des communautés, des gouvernements, des organisations nationales et internationales, et du secteur privé en vue d'un appui, à l'échelle du continent, aux campagnes de sensibilisation et de prévention et à l'accès à un traitement pour les personnes affectées par le VIH/sida.

La deuxième priorité, faisant de la sécurité alimentaire un élément stratégique de cette décennie,

reconnaît que l'insécurité alimentaire est directement liée à certaines causes profondes, telles que la pauvreté, la pandémie du VIH/sida, la crise de la dette qui s'aggrave et les conflits armés. Les sociétés de la Croix-Rouge du monde développé participant à la même réunion en tant qu'observateurs, ont pris l'engagement parallèle de respecter et d'appuyer les priorités établies par les Africains eux-mêmes et d'agir en partenariat pour combattre la pandémie et l'insécurité alimentaire. Cela est à certains égards un élément précurseur du NEPAD.

Dans le cadre du suivi, je suis heureux de dire aujourd'hui que des progrès ont été enregistrés dans la mise en oeuvre des priorités du NEPAD. Notre réseau a touché un million d'Africains dans ses programmes de lutte contre le VIH/sida en 2002. Les prévisions montrent qu'il touchera 3 millions d'Africains à la fin de cette année, sans parler de l'effet multiplicateur éventuel au sein des familles et des communautés.

Dans des programmes en rapport, nos bénévoles ont distribué des moustiquaires imprégnées d'insecticide contre le paludisme et mené des campagnes de mobilisation sociale pour aider à vacciner plus de 12 millions d'enfants contre la rougeole et la polio, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé et les gouvernements africains.

La voie du développement n'a jamais été facile à travers l'histoire. La formation du capital et l'accumulation des richesses exigent la restructuration de l'économie, ce qui suppose beaucoup de sacrifices pour les populations. Ces sacrifices pourraient durer indéfiniment si la richesse ainsi accumulée ne régénère pas rapidement l'économie et ne crée pas d'emplois pour atténuer les souffrances. Avec le VIH/sida, la propagation de maladies mortelles telles que le paludisme, le cycle classique des catastrophes et le niveau alarmant de la pauvreté, les Africains ne peuvent plus se sacrifier sans risque de graves conséquences. Un véritable partenariat avec la société civile est fondamental si nous voulons réduire les sacrifices liés au développement.

La Fédération et ses membres agissent en partenariat avec des gouvernements – un partenariat fondé sur les Conventions de Genève, le respect des emblèmes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et des principes fondamentaux de notre mouvement. Il s'appuie également sur une coopération mutuelle et la confiance, dans le respect de la position de nos sociétés

nationales membres en tant qu'élément complémentaire des autorités publiques à tous les niveaux dans leurs pays respectifs.

Cet aspect de la relation, qui comprend un engagement réciproque au dialogue et des consultations sur les affaires humanitaires, sera une fois de plus au centre de l'attention en décembre, cette année, lorsque les gouvernements et tous nos dirigeants se réuniront à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À cette réunion, à laquelle participeront également, aux côtés de la famille des Nations Unies, des organisations régionales africaines de premier plan, les participants conviendront des politiques et orientations primordiales qui devront guider les travaux de l'ensemble de la communauté internationale et notre mouvement en ce qui concerne le programme humanitaire moderne.

Dans cette optique, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge appelle les gouvernements africains et les autres partenaires à renouveler et à consolider leurs partenariats avec leurs sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, afin d'atteindre les objectifs suivants. Le premier est de veiller à ce que les systèmes de santé et de protection sociale soient en mesure de répondre aux besoins des plus vulnérables. Le deuxième objectif est de stopper la propagation du VIH/sida et de permettre aux séropositifs et aux sidéens d'avoir accès aux médicaments dont ils ont besoin. Le troisième objectif est de réduire au maximum les retombées des catastrophes en adoptant et en mettant en oeuvre les mesures qui s'imposent pour investir dans des stratégies à long terme en vue de maintenir la sécurité alimentaire et de réduire ainsi la vulnérabilité des populations.

Pour terminer, le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et le rapport de 2003 de la Commission internationale de la sécurité humaine ont tous deux souligné les problèmes graves que rencontre encore l'Afrique. Tous les indicateurs continuent de montrer que l'Afrique est un continent où la sécurité humaine reste à un niveau insuffisant, inacceptable. Nous voulons croire que les gouvernements saisiront l'occasion qu'offre la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, à Genève, en décembre, pour prendre leurs propres engagements en vue d'un meilleur avenir pour l'Afrique. Il ne suffit pas d'avoir

l'Afrique dans nos coeurs et dans nos esprits. Nous devons faire davantage pour l'Afrique, et nous devons le faire maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 33/18 de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1978, et à sa décision 53/453 du 18 décembre 1998, je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Bouabid (Organisation internationale de la francophonie) : L'Afrique a fait et continue de faire des progrès notoires en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, en matière d'instauration et de consolidation de la démocratie, en matière de soutien à l'état de droit et de promotion des droits de l'homme. La francophonie, dont la Charte retient ces domaines comme champ prioritaire de son action, n'est pas peu fière d'avoir été le partenaire de nombreux pays africains dans la réalisation de ces avancées décisives. Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer ici que, dans tous ces domaines, notre appui et notre assistance restent à la disposition de nos pays membres africains.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dans ce contexte, se veut incontestablement un point de rupture et un point de refondation : rupture, pour une approche novatrice; et refondation, pour une renaissance africaine durable. Avec cette initiative africaine, nous avons bien conscience, en francophonie, de vivre un grand moment de l'histoire du continent africain, un moment inédit, un moment hautement symbolique du nouveau visage de l'Afrique, des espoirs qu'elle nourrit pour elle-même, des ambitions qu'elle cultive pour ses peuples.

Nous voilà, en effet, en présence d'un programme d'action basé sur une vision stratégique nouvelle; un programme pour l'Afrique, pensé, conçu, développé et conduit par l'Afrique elle-même; un programme qui prend en compte toutes les réalités du continent; un programme dans lequel les dirigeants africains reconnaissent leur responsabilité première pour le développement de leur continent, s'engagent formellement à tout mettre en oeuvre pour placer l'Afrique sur l'orbite de la croissance et du développement, et pour l'intégrer résolument à l'économie mondiale.

Première initiative africaine, par son niveau politique, par sa visée continentale, par l'étendue de ses objectifs et par l'originalité de son approche, le NEPAD est aujourd'hui un projet incontournable, tant pour les bailleurs de fonds et les organisations internationales impliquées en Afrique, que pour la communauté internationale dans son ensemble. Par un engagement au moins équivalent, celle-ci se doit d'accompagner cet effort, notamment au niveau des problématiques sur lesquelles l'Afrique n'a, malheureusement, pas beaucoup d'emprise. Je pense en particulier à celles du financement, de la dette, de l'accès aux marchés ainsi que du transfert de technologie et d'expérience. Dans cette perspective, la réalisation des objectifs adoptés lors du Sommet du Millénaire, de la Conférence de Monterrey et du Sommet de Johannesburg s'avère essentielle.

En affirmant l'interdépendance entre paix, démocratie et développement, et en faisant de la stabilité, de la bonne gouvernance et du respect de l'état de droit des conditions préalables au développement, le NEPAD suscite notre respect et mérite notre adhésion. Nous saluons, dans ce contexte, la mise en place du mécanisme d'évaluation entre pairs, destiné à assurer que les politiques et pratiques des États parties soient conformes aux valeurs universellement reconnues, consacrées dans la Déclaration, sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises. Véritable innovation institutionnelle dans les relations interafricaines, ce mécanisme constitue à nos yeux une démonstration éclatante de la volonté de l'Afrique de s'engager résolument dans l'ère de la bonne gouvernance et un instrument clef pour une mise en oeuvre effective du NEPAD.

L'Organisation internationale de la francophonie compte 29 pays africains parmi ses 56 membres. Elle a dès le départ salué l'initiative du NEPAD et décidé de lui apporter son plein appui, en appelant, cependant, à prendre en considération et à respecter un certain nombre de paramètres qui nous semblent incontournables pour assurer au NEPAD toutes les conditions d'un plein succès.

Il y a, d'abord, la participation de tous les acteurs, tant à la réflexion qu'à la mise en oeuvre de ce projet global, ainsi que son appropriation par les citoyens eux-mêmes. Ceci requiert, évidemment, un processus continu d'information, de sensibilisation et de mobilisation. Ensuite, il y a la nécessaire réalisation,

dans le cadre de la mise en oeuvre à moyen et à long terme du programme, d'actions immédiates en faveur du mieux-être des populations, de manière à calmer l'impatience, voire les désillusions, qui se révèlent suite aux grands espoirs suscités par la vague de démocratisation des années 1990. Enfin, il y a la consolidation de la culture démocratique et de la paix, du sens de l'effort et de la responsabilité, par l'exemple et l'éducation, selon une pédagogie multiforme s'adressant à toutes les catégories sociales.

Dans cet esprit, l'Organisation internationale de la francophonie a formulé des propositions lors du Sommet des chefs d'État africains consacré au financement du NEPAD, qui s'est tenu à Dakar en avril 2002. Ces propositions sont issues des convergences constatées entre les priorités retenues dans le NEPAD, d'une part, et les champs d'action prioritaires de la francophonie d'autre part, et en particulier ceux qui sont gérés par son opérateur principal, l'Agence intergouvernementale de la francophonie. Ces propositions s'inscrivent notamment dans les domaines suivants.

Pour commencer, en matière de paix, de sécurité et de bonne gouvernance, nous mettons à la disposition du NEPAD notre démarche et nos programmes, en particulier ceux issus de la Déclaration de Bamako, adoptée par les pays francophones en novembre 2000, avec un accent particulier sur le renforcement des capacités institutionnelles, en s'appuyant sur les réseaux professionnels et les instruments déjà existants. Avec nos partenaires du NEPAD, justement, notre Délégation aux droits de l'homme et à la démocratie a engagé la réflexion au cours de deux réunions spécifiques, afin de définir les modalités concrètes d'intervention de la francophonie dans cette dimension fondamentale du NEPAD. C'est dans ce cadre que nous avons contribué à la mise en place du Réseau des médiateurs africains, constitué à Ouagadougou en mars 2000, et du Réseau interafricain de régulation de la communication, créé à Johannesburg en septembre de la même année.

En collaboration avec la Banque mondiale, notre délégation aux droits de l'homme et à la démocratie a largement contribué, par ailleurs, à la préparation et à la tenue de la Conférence panafricaine d'Abuja sur « Droit, justice et développement », dont nous préparons actuellement la deuxième édition, prévue à Alger en février 2004, toujours en collaboration avec la Banque mondiale.

Je signalerai enfin la mise en place d'une Commission permanente à Dakar, chargée de contribuer à mettre en oeuvre l'appui de la francophonie à l'Initiative internationale pour la démocratie et les droits de l'homme en Afrique. De même, nous envisageons d'organiser, au cours du premier trimestre 2004, conjointement avec le Département des affaires politiques des Nations Unies, un séminaire sur l'alerte rapide et la prévention des conflits. Nombre d'institutions africaines y seront associées, l'objectif étant d'améliorer la capacité des institutions participantes à prévenir, gérer et régler les conflits.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, outre les programmes menés actuellement par l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation, qui bénéficient largement à nos pays membres africains et qui rejoignent les objectifs du NEPAD, une conférence ministérielle de la francophonie sur la société de l'information s'est tenue le mois dernier à Rabat, en préparation du Sommet mondial sur la société de l'information. Les travaux de cette conférence n'ont pas manqué de donner à l'action de la francophonie dans ce domaine une orientation encore plus soutenue en appui au NEPAD.

L'énergie et l'environnement sont les deux secteurs largement couverts par les travaux menés par la francophonie, à travers son Institut de l'énergie et de l'environnement situé à Québec, dans le cadre du suivi du Sommet de Johannesburg sur le développement durable. Le cadre d'action arrêté par la francophonie dans ce contexte, et qui guidera notre programmation en la matière au cours des dix prochaines années, est en grande partie inspiré par les préoccupations et les orientations formulées dans le NEPAD. L'Afrique y bénéficie d'une priorité affirmée. Le volet énergie et environnement du NEPAD sera appuyé par la francophonie en tant que démarche axée sur l'action régionale et comme base de notre programmation pour le développement durable en Afrique. Le cadre d'action francophone épouse ainsi, dans son déploiement, les priorités et les contours du NEPAD.

Enfin l'éducation et la culture, deux domaines dans lesquels la francophonie bénéficie d'une expérience reconnue : ses programmes en direction de l'Afrique sont conçus et déployés en étroite concertation avec les ministres, notamment africains,

de l'éducation. Il va sans dire qu'ils s'inscrivent dans la droite ligne des priorités dégagées dans le NEPAD.

J'ajouterai pour conclure que la solidarité des pays francophones avec l'Afrique figurera en bonne place à l'ordre du jour du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones qui se tiendra à Ouagadougou à l'automne 2004. Le NEPAD sera en effet au centre des discussions de ce Sommet placé justement sous le thème de la coopération pour le développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 39 de l'ordre du jour et les sous-points a) et b).

Notre débat sur le point 39, « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en oeuvre et appui international », et sur ses sous-points a) et b) a été à la fois intéressant et d'une grande ampleur. Les 63 représentant qui ont participé au débat ont souligné les progrès réalisés depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui s'était réunie il y a un an, ainsi que les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre de cette initiative dirigée, contrôlée et gérée par l'Union africaine.

Les dirigeants africains ont pris de nombreuses mesures pour accélérer la croissance économique, promouvoir le développement durable, réduire la pauvreté et améliorer le niveau de vie des peuples du continent. Des efforts ont également été faits tant en matière de prévention des conflits que pour ce qui est de la création d'un meilleur cadre de développement. La création, outre la Commission de l'Union africaine, de trois institutions fondamentales – le Conseil de paix et de sécurité, le Parlement panafricain et le Conseil économique, social et culturel – facilitera à coup sûr le processus de prévention des conflits et assurera la participation des peuples africains au développement et à l'intégration économique de leur continent. L'inclusion de la société civile dans les affaires de l'Union africaine s'en trouvera également facilitée.

Nombre de délégations des pays donateurs et des pays en développement ont salué la mise en place du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et en ont encouragé la mise en oeuvre d'ici la fin de l'année. En dépit des progrès réalisés, il reste beaucoup à accomplir pour faire avancer la mise en oeuvre du NEPAD. Toutes les parties prenantes doivent prendre

des mesures audacieuses pour relever les divers défis et aplanir les obstacles qui ont été identifiés. L'augmentation de l'aide publique au développement et l'allègement de la dette permettront aux pays africains de parvenir à un développement durable et de réaliser les objectifs du NEPAD ainsi que ceux de la Déclaration du Millénaire. Je me suis réjoui d'apprendre que les pays développés ont pris les nouveaux engagements qu'ils avaient exprimés récemment au cours de nombreuses réunions internationales, et nous leur demandons d'accroître de manière notable le flux des ressources vers le continent africain.

On ne saurait exagérer l'importance du commerce dans le développement national. Nous convenons tous que la communauté internationale doit faire davantage d'efforts concertés en vue d'élargir l'accès au marché pour les produits africains. Le système actuel ne fonctionne pas, en particulier pour les pays les moins avancés. De nombreuses délégations ont souligné le fait que certains pays développés ont commencé à faire preuve de flexibilité pour ce qui est des subventions agricoles et autres questions. Le récent accord de l'Organisation mondiale du commerce autorisant les pays en développement à importer des médicaments génériques bon marché a été largement applaudi, en particulier en Afrique, où l'incidence du VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose est très forte. Mais l'échec de Cancún a découragé tout espoir que des progrès seraient réalisés dans ces domaines.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, certains pays ont constaté une détérioration de leurs indicateurs de la dette en raison de la baisse des recettes d'exportation et de l'instabilité des prix des produits de base. Il en a résulté une faiblesse des investissements et de la croissance économique, une création insuffisante d'emplois pour les pauvres et de trop rares ressources pour la santé et l'éducation. Au cours de ce débat, un certain nombre d'idées ont été avancées sur la façon de traiter de la dette extérieure qui sape l'énergie de nombreux pays en développement. D'aucuns pensent que des options telles que la restructuration et l'allègement de la dette – que l'on continue à examiner – pourraient favoriser la croissance économique soutenue des pays pauvres très endettés de l'Afrique. J'engage tous les membres à poursuivre le débat en la matière et à prendre une part active au Groupe de travail à composition non limitée

chargé d'examiner la question des produits de base, que je convoquerai l'après-midi du 27 octobre 2003.

Le débat de la plénière sera également consacré à la promotion d'une paix durable en Afrique. En fait, c'est là le principal objectif du NEPAD qui établit, à juste titre, un lien entre développement et stabilité. Les délégations ont souligné les développements importants survenus dans ce domaine. Pourtant, l'accent continue de porter essentiellement sur la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et un grand nombre de représentants ont proposé que cela se fasse en renforçant les capacités africaines, notamment l'appui aux organisations régionales et sous-régionales.

En même temps, l'on ne saurait exagérer le rôle du système des Nations Unies. L'expérience du passé a bien prouvé que lorsque l'ONU et les pays africains agissent de manière cohérente, ils peuvent avoir un impact considérable sur la paix, le développement et la sécurité. De nombreuses délégations ont salué la grande qualité des rapports sur l'Afrique. Elles se sont félicitées de la création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ainsi que des efforts qu'il a déployés jusqu'à présent pour relever les défis posés au développement de l'Afrique. Elles ont préconisé la mise à sa disposition de ressources suffisantes pour lui permettre de remplir les fonctions qui lui ont été assignées.

Le prochain dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tellement critique pour le développement socioéconomique, notamment en Afrique, pourrait ouvrir la voie à des solutions pragmatiques en la matière. Nous convenons tous que durant cette session, l'Assemblée générale doit progresser dans ses travaux et prendre des décisions relatives à de nombreuses questions pressantes de développement. Comme je vous le promettais au début de mon mandat, nous poursuivrons le débat sur nombre de ces questions dans le cadre d'un dialogue interactif.

L'Assemblée a été le cadre directeur d'une décennie de sommets et de conférences, dont les objectifs étaient d'aider les États Membres, notamment en Afrique, à atteindre leurs objectifs de développement. Le moment est maintenant venu de mobiliser tous nos efforts en vue de réaliser nos objectifs dans les délais prescrits.

Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen des points 39 a) et 39 b) de l'ordre du jour.

Point 56 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes

M. Chaimongkol (Thaïlande) (*parle en anglais*) : La Thaïlande se réjouit une fois encore de ce que ces deux questions apparentées, à savoir le « Rapport du Conseil de sécurité » et la « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes », y compris le rapport du Groupe de travail à composition non limitée, soient examinées conjointement dans le cadre de nos efforts visant à rationaliser les travaux de l'Assemblée générale.

Ces deux questions sont effectivement importantes, ne serait-ce que parce que nous apprécions premièrement le symbolisme inhérent à la présentation du rapport du Conseil de sécurité à cet organe, qui représente l'ensemble des Membres de l'ONU, et deuxièmement, du fait que l'ancien Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Chuchai Kasmsarne, ait été l'un des vice-présidents du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité.

Je ne peux m'empêcher de me demander s'il n'y a pas là une question plus vaste dépassant le rapport du Conseil de sécurité ou même le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité, question que ni le rapport ni le Groupe de travail n'ont malheureusement été en mesure de traiter.

Ladite question est posée par le Secrétaire général lui-même dans son allocution à l'Assemblée générale le 23 septembre. Les règles et les instruments dont nous disposons pour soutenir le multilatéralisme, notamment le Conseil de sécurité, sont-ils adaptés et en mesure de relever les défis auxquels la paix et la sécurité internationales sont actuellement confrontées? Si la réponse est non, que comptent faire les États Membres à ce propos?

Après la fin de la guerre froide, on fondait de grands espoirs sur le fait que le Conseil de sécurité, chargé par l'ensemble des Membres de l'ONU de superviser la question importante du maintien de la paix et de la sécurité internationales, allait recouvrer son unité et être en mesure d'exécuter avec efficacité et constance son mandat.

Certes, le Conseil de sécurité a enregistré quelques succès remarquables. Il a notamment lancé à la demande des organes délibérants, des opérations de maintien de la paix et des missions d'aide dans le monde – en Sierra Leone, au Timor-Leste et en Afghanistan – et galvanisé la communauté des nations dans la lutte contre le terrorisme international grâce au Comité contre le terrorisme.

Mais il est tout aussi équitable de dire qu'au vu des expériences récentes, on a de plus en plus l'impression que le Conseil de sécurité n'a pas été à la hauteur des grandes espérances de l'ensemble des Membres de l'ONU. Certains en ont même retiré de l'amertume.

Cela tient en partie à ce que l'on considère comme une certaine érosion de l'unité du Conseil. De ce fait, le grand public n'est guère enclin à voir dans le Conseil le garant de la paix et de la sécurité internationales. En outre, les pratiques récentes concernant la prise de décisions au sein du Conseil, où même les membres élus de cet organe – les représentants des cinq groupes régionaux à l'ONU – ne sont pas toujours pleinement consultés, soulèvent la question de la transparence au sein du Conseil lui-même. En certaines occasions, le Conseil n'a tout simplement pas été en mesure d'agir.

Le moment est venu pour les membres de la communauté internationale d'examiner la question soulevée par le Secrétaire général avec un esprit ouvert, un sens de l'urgence et avec des objectifs clairement définis. Nous sommes, comme l'a déclaré le Secrétaire général, à la croisée des chemins, ayant à choisir semble-t-il, entre une efficacité accrue du système multilatéral – option généralement favorite – et le recours à d'autres options aux conséquences pour le moins indéterminées et même inconcevables.

Si nous convenons qu'il n'existe pas de meilleure alternative au système multilatéral, nous devrions sérieusement envisager de rendre le système multilatéral existant ainsi que le Conseil de sécurité plus efficaces. C'est là qu'entre en jeu la réforme du Conseil de sécurité.

Toutefois, le problème auquel nous sommes confrontés à cet égard est que l'instance mandatée par l'Assemblée générale pour examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité – c'est-à-dire le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du conseil – n'a pas été en mesure de réaliser de sensibles

progrès depuis qu'il a été créé au titre de la résolution 48/26 de l'Assemblée générale en 1993. Le Groupe de travail reste plus que jamais dans l'impasse. Il est dans l'incapacité de présenter des recommandations concrètes sur la réforme du Conseil.

De plus, chacun parle de la nécessité d'une réforme, mais l'intérêt tend à décliner dans le travail du Groupe de travail à composition non limitée qui n'a pas su retenir l'attention des États Membres au même titre que les autres organismes des Nations Unies. Durant la session précédente, par exemple, il avait fallu annuler les réunions du Groupe de travail pour répondre à la demande des États Membres de suivre les événements sur la question du jour au Conseil de sécurité. Mais cette évolution frustrante ne devrait pas nous empêcher de progresser en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, aussi difficile que cela puisse paraître. À ce titre, j'aimerais rendre hommage à M. Jan Kavan, ancien Président de l'Assemblée générale, pour sa direction ferme et sa détermination de continuer face à l'adversité, à mettre en avant la question de la réforme du Conseil en sa qualité de Président du Groupe de travail.

L'on peut dire en toute équité que certains progrès ont été réalisés au cours de l'année écoulée. Sur l'initiative du bureau du Groupe de travail, nous avons pu rationaliser considérablement les propositions de réforme, qui s'étaient accumulées au cours des années, pour les questions du groupe I et du groupe II. Le Groupe de travail dispose maintenant d'une liste de propositions plus concise sur laquelle il pourra travailler lorsqu'il se réunira de nouveau l'année prochaine.

Quant à la Thaïlande, nous continuons de demander que l'on débâte des questions du Groupe I et du groupe II conjointement, avec pour optique de créer un ensemble complet et unique de propositions de réforme. Mais nous appuierons également les idées constructives visant à améliorer les méthodes de travail du Groupe de travail, y compris le recours à des réunions officieuses permettant de faciliter les consultations.

La Thaïlande continue de demander une démarche progressive pour résoudre la question du veto, avec tout d'abord une limitation du veto qui pourrait aboutir en fin de compte à son abolition. Nous continuons d'appuyer l'augmentation du nombre de membres du Conseil dans les catégories tant des

membres permanents que des membres non permanents, sur la base de la représentation géographique équitable et de la capacité de partager les responsabilités et de contribuer financièrement et politiquement aux activités de l'ONU. À ce titre, nous voyons dans le Japon un candidat digne d'être nouveau membre permanent du Conseil. En outre, toute solution concernant l'élargissement du Conseil devrait faire l'objet d'un examen périodique.

Mais une réforme de fond du Conseil de sécurité ne se produira pas si les États Membres ne disposent pas de la volonté politique de faire en sorte qu'elle se produise. Si la réforme du Conseil de sécurité ne se matérialise pas, le cadre multilatéral existant et les institutions qui aident à superviser la paix et la sécurité internationale pourraient ne pas être en mesure de relever efficacement les anciens et les nouveaux défis auquel l'humanité doit faire face.

La Thaïlande appuie donc la proposition du Secrétaire général de mettre en place un groupe de haut niveau de personnalités éminentes pour, entre autres choses, examiner les défis actuels à la paix et à la sécurité et recommander des moyens de renforcer l'ONU par le biais de la réforme de ses institutions et de ses processus. Nous attendons avec impatience une interaction fructueuse et productive entre ce groupe, lorsqu'il sera créé, et le Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil.

J'aimerais faire une dernière remarque sur le rapport du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons des efforts entrepris pour préparer le rapport, qui suit la présentation améliorée de l'année dernière. Le rapport offre un résumé utile de ce que le Conseil a entrepris ces 12 derniers mois. Mais nous espérons que les rapports futurs seront plus analytiques et qu'ils incorporeront les évaluations mensuelles du travail du Conseil faites par les Présidents du Conseil. Le rapport devrait être le plus à jour possible, autrement il sera d'utilisation limitée et même de pertinence limitée.

La Thaïlande continuera de participer de façon constructive au processus de réforme du Conseil de sécurité dans le cadre d'un effort de coopération mondiale, pour que le multilatéralisme soit encore plus efficace s'agissant de faire face aux défis de notre époque.

M. Paolillo (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Dix ans après la création du Groupe de travail sur la question de l'élargissement du Conseil de sécurité, non

seulement nous n'avons pu trouver une formule satisfaisante pour réformer la composition du Conseil de sécurité qui réponde de manière adéquate à la réalité contemporaine internationale, mais nous devons en outre résoudre le problème concernant la façon de procéder à l'avenir pour faire avancer notre projet de réforme. Car, il n'est pas nécessaire de le signaler, nous ne pouvons continuer d'insister sur les anciennes propositions de réforme qui ont été faites il y a plus d'une décennie, ni continuer de recourir aux mécanismes et aux procédures que nous avons utilisés jusqu'à présent. Cela ne ferait que prolonger des consultations qui pourraient être aussi infructueuses que celles que nous avons tenues jusqu'alors.

Afin de faire des progrès, il est impératif de changer les démarches, les idées et les procédures. Je crois qu'à ce stade il est suffisamment clair qu'une réforme fondée sur l'augmentation simultanée du nombre des membres permanents et de membres non permanents n'a pas à ce jour disposé de l'acceptation générale de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que l'objectif consistant à accentuer le caractère représentatif, démocratique et transparent du Conseil peut être réalisé par un autre type de réformes qui n'impliquent pas l'extension à un groupe réduit d'États du droit de veto, institution antidémocratique par excellence.

À notre avis, nous devrions en outre cesser de traiter la question de la réforme du Conseil de sécurité en tant qu'ensemble intégré dont chacun des éléments dépend des autres. Nous obtenons ainsi le paradoxe que l'Uruguay a signalé à plusieurs reprises, à savoir que bien qu'il existe un accord général sur certaines réformes, comme l'augmentation du nombre de membres non permanents auquel personne ne s'oppose, ces mêmes réformes ne peuvent être adoptées ou mises en pratique tant que nous n'aurons pas atteint un accord improbable sur d'autres réformes dont les chances d'acceptation sont tout à fait éloignées. Cette attitude empêche les membres de cette Assemblée, année après année, d'être représentés au Conseil de sécurité.

Je réaffirme ce que nous avons dit dans le passé. Si nous avions approuvé il y a 10 ans l'augmentation du nombre de membres non permanents – en le portant à 15 par exemple, c'est-à-dire cinq membres non permanents supplémentaires – 50 pays de plus auraient pu occuper un siège au Conseil de sécurité au cours de cette période. Il reste incongru qu'au moment où nous

déclarons poursuivre l'objectif d'élargir la représentation du Conseil, nous procédons d'une manière qui perpétue la représentation restreinte. L'augmentation du nombre des membres non permanents seule pourrait se concrétiser, sans porter atteinte à la possibilité de continuer à étudier l'augmentation du nombre des membres permanents.

Nous sommes convaincus que nous pouvons continuer nos efforts et obtenir de meilleurs résultats si nous travaillons sur des propositions nouvelles dont l'inclusion satisfasse les aspirations des États disposés à assumer de plus grandes responsabilités, en augmentant leur présence et leur participation au Conseil, mais sans affecter pour autant le caractère démocratique de l'organe ni le principe de l'égalité souveraine des États. Nous pourrions envisager, par exemple, la possibilité d'une réélection limitée d'un certain nombre de membres non permanents ou la création d'observateurs permanents, ou encore la proposition faite par l'Italie en 1993 qui vise à assurer une participation plus fréquente de certains pays aux activités du Conseil. Cependant, il faut garder à l'esprit que l'élargissement du Conseil de sécurité ne peut excéder certaines limites. L'inefficacité et l'engourdissement pourraient devenir de graves menaces dans un Conseil de sécurité composé de plus de 25 membres.

Parallèlement, nous devons établir des règles et des procédures qui assurent la participation de tous les membres du Conseil, permanents ou non permanents, à toutes les étapes de la consultation ou de la négociation. N'oublions pas que le Conseil de sécurité agit au nom de tous les Membres de l'Organisation et qu'en cette qualité il doit conduire toutes ses activités dans la plus grande transparence et les ouvrir à tous ses membres. Pour la même raison, nous devons améliorer la relation entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale pour combler le fossé qui existe entre ces deux organes.

Le Secrétaire général nous a informés qu'il se proposait de créer un groupe de personnalités éminentes pour examiner, entre autres choses, le fonctionnement des organes de l'ONU et leurs relations entre eux. Nous espérons que ce groupe de personnalités analysera les débats sur ce thème qui ont eu lieu tant à l'Assemblée générale qu'au Groupe de travail à composition non limitée. La consultation des rapports annuels que ce Groupe de travail a présentés à cette Assemblée peut revêtir un grand intérêt pour le

groupe de personnalités, car ces rapports offrent une vue complète des opinions et du type de réformes qui ont une chance d'être acceptées de manière générale.

Nous espérons que les résultats du travail du groupe de personnalités constitueront une contribution utile aux efforts que nous déployons pour améliorer l'efficacité du Conseil de sécurité. Nous comprenons qu'il ne serait pas conseillé de suspendre nos travaux au sein de l'Organisation en attendant que le groupe d'experts se prononce. Au moment où l'ONU a plus que jamais besoin de faire avancer l'esprit de réforme et de changement, nous devons poursuivre notre activité avec l'espoir de trouver rapidement une réponse satisfaisante à cette importante question.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous avons trouvé que l'initiative prise l'année dernière, d'examiner ensemble le rapport du Conseil de sécurité et la question de la réforme était bonne et donnait lieu à un débat plus cohérent. Par conséquent, je souhaiterais couvrir les deux sujets aujourd'hui.

La restructuration du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale sur les activités du Conseil – également inaugurée l'année dernière – aide sans aucun doute à le rendre plus accessible. Le groupement des données statistiques dans des annexes contribue également à le rendre plus facile à utiliser. Cependant, nous pensons toujours que le Conseil pourrait être plus aventureux. Si l'introduction est bien rédigée et jette un regard d'ensemble sur les questions portées devant le Conseil pendant la période d'août 2002 à juillet 2003, nous continuons d'estimer qu'il pourrait être d'un contenu plus analytique, même en tenant compte des contraintes dont nous sommes tous conscients.

Je rappellerai que l'Irlande était membre du Conseil pendant une partie de la période couverte par le rapport. De par notre qualité de membre du Conseil pendant cette période, nous avons été associés à un nombre d'améliorations pratiques dans les méthodes de travail du Conseil. Parmi celles-ci, je citerai la plus grande fréquence et le schéma modifié des séances publiques du Conseil, ainsi que les dispositions prises pour des consultations plus rapprochées et plus systématiques avec les pays fournisseurs de contingents. Grâce à elles, nous avons un meilleur accès aux informations et de plus grandes chances de participer aux délibérations du Conseil en qualité d'État non membre qu'en 2001, année où nous sommes

entrés au Conseil. Nous nous félicitons des progrès constants réalisés dans les méthodes de travail du Conseil. J'estime que des mesures vérifiables ont été prises ces deux dernières années, qu'il serait utile de noter et de développer alors que nous progressons.

Le Conseil de sécurité a eu une année éprouvante, voire traumatisante, depuis son dernier rapport. Cette année reflète les nombreux défis et menaces auxquels sont confrontées la paix et la sécurité internationales – et l'Organisation elle-même – identifiés avec netteté par le Secrétaire général dans sa déclaration à l'Assemblée générale à l'ouverture de la présente session (voir A/58/PV.7) : le terrorisme; l'escalade de la violence dans de nombreuses parties du monde; l'extrême pauvreté; et la menace posée par les armes de destruction massive, notamment la prolifération nucléaire.

La situation en Iraq a dominé l'année écoulée et, selon toute vraisemblance, absorbera une grande part de l'énergie du Conseil dans la phase à venir. Le problème des conflits en Afrique a été de nouveau au centre de l'attention, avec des crises dans un certain nombre de secteurs, en particulier en Afrique de l'Ouest. Le Conseil a eu à gérer les conflits en Côte d'Ivoire et au Libéria. En Afrique centrale, la situation en République démocratique du Congo a donné des résultats mitigés; un accord a été atteint concernant le processus de mise en place d'un gouvernement national de transition, mais de graves violences ont continué sur le terrain, en particulier dans l'est du pays. De vrais progrès ont été réalisés, notamment la conclusion heureuse de la Mission des Nations Unies en Angola en février 2003 et la consolidation du processus de paix et de reconstruction dans ce pays. Cependant, nous sommes déçus que le rapport dise bien peu sur la question d'une plus grande coopération entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU, en particulier le Conseil économique et social.

Je souhaite maintenant aborder le second thème de notre débat conjoint : celui de la réforme du Conseil de sécurité. Comme l'a dit le Premier Ministre irlandais, Taoiseach Bertie Ahern, dans son allocution à l'Assemblée générale il y a un peu plus de deux semaines (voir A/58/PV.11), notre monde actuel a besoin d'un système viable de gouvernance mondiale qui puisse assurer la paix et la sécurité internationales. Il a ajouté que, pour qu'il soit viable, un tel système devait posséder deux qualités essentielles : l'efficacité et la légitimité. Pour qu'il soit efficace, il a besoin de

l'appui sans équivoque de la communauté entière des nations; pour qu'il garde sa légitimité, il doit apparaître comme travaillant dans l'intérêt de toute la communauté internationale. Il parlait de l'ONU dans son ensemble, mais sa remarque est également applicable au Conseil de sécurité.

Nous savons tous ce qui est en jeu. Le Secrétaire général l'a exprimé avec force – et il a eu raison – devant l'Assemblée générale il y a quelques semaines en disant que le Conseil de sécurité devait d'urgence regagner la confiance des États et de l'opinion publique mondiale, non seulement en démontrant qu'il est en mesure de s'attaquer efficacement aux questions les plus difficiles, mais aussi en devenant plus largement représentatif de la communauté internationale dans son ensemble, ainsi que des réalités géopolitiques du monde contemporain. Après presque une décennie de débats, les paramètres de ce débat sont d'une familiarité lassante. C'est comme si nous étions devenus collectivement des spécialistes de la dérobade, certains d'entre nous étant motivés par d'étroits intérêts égoïstes. Mais, comme M. Ahern l'a également clairement fait remarquer dans son allocution cette année à l'Assemblée, nous avons, d'un commun accord, refusé de prendre des décisions difficiles.

Mon gouvernement est convaincu que nous devons maintenant comprendre – et, essentiellement, traduire en actes – le fait qu'il soit temps pour nous de prendre ensemble ces décisions difficiles. Si nous voulons que les décisions du Conseil inspirent un plus grand respect, il nous faut nous attaquer ensemble à la question de la composition du Conseil avec une urgence nouvelle. Voilà le défi que nous lance le Secrétaire général : veiller à la pertinence du multilatéralisme - le système des Nations Unies - pour les menaces communes auxquelles nous sommes confrontés dans le monde réel et en temps réel.

L'Irlande prend très au sérieux l'appel lancé par notre Secrétaire général en faveur d'une action. Nous ne doutons pas du dévouement des représentants qui siègent au Groupe de travail à composition non limitée et nous apprécions le travail remarquable réalisé – également l'an passé – pour aplanir les divergences de positions. Honnêtement, toutefois, cela ne suffit plus.

Nous devons jeter un regard novateur sur la question si nous voulons sortir de l'impasse actuelle sur la réforme du Conseil. Il nous faut travailler plus consciencieusement et plus volontairement à une

solution globale qui nous donnera un Conseil renforcé, parce que doté d'une légitimité renforcée, et également performant et efficace, car mieux à même de faire face aux nouveaux défis dans un monde fondamentalement différent de celui de 1945 et, malheureusement, très différent aussi de la situation qui prévalait au début du nouveau siècle ou même il y a deux mois. Nous devons avant tout rechercher la manière de servir au mieux les intérêts de la communauté internationale, et de préserver et renforcer le système multilatéral auquel nous sommes et devons rester passionnément attachés.

L'année 2005 est considérée de plus en plus comme un repère naturel – cinq ans après le Sommet du Millénaire – pour dresser le bilan de ce qui a été accompli jusque là au titre du programme d'action énoncé dans la Déclaration du Millénaire. La réforme de l'ONU – et donc celle du Conseil de sécurité – est un élément essentiel du programme d'action. Certes, il existe une nécessité objective de réforme qui transcende les échéances, mais nous pourrions aussi nous inspirer de cette date butoir.

Nous nous félicitons de l'initiative du Secrétaire général de constituer un groupe de haut niveau de

personnalités éminentes, chargé d'examiner les défis auxquels l'ONU est confrontée, notamment la réforme, mais il est essentiel de veiller à préparer le terrain pour le rapport de ce groupe. Ses conclusions ne seront pas mises en oeuvre dans l'abstrait, pas plus que ses travaux ne progresseront dans la procrastination jusqu'à l'échéance de son mandat.

Pour terminer, nous nous engageons, Monsieur le Président, à ce que la délégation irlandaise contribue de façon active et constructive à la réforme du Conseil de sécurité. En tant que membre actif du Groupe de travail à composition non limitée, nous sommes prêts à débattre avec vous et avec les délégations concernées de la façon dont nous pourrions faire avancer nos travaux. Nous sommes disposés à examiner toute proposition novatrice, néanmoins nous devons tous faire davantage qu'apporter de simples retouches à nos méthodes de travail. Nous devons prendre ensemble les décisions difficiles dont je viens de parler.

La séance est levée à 18 h 20.